

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

594ème séance

Jeudi 19 juin 2008, à 10 heures

Vienne

Président : M. Ciro Arévalo Yepes (Colombie)

La séance est ouverte à 10 h 8.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs les délégués. Je déclare ouverte la 594^e séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Ce matin, nous allons poursuivre et conclure l'examen du point 13 de l'ordre du jour, "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable", et nous poursuivrons également l'examen du point 14 de l'ordre du jour, "Questions diverses".

Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable (point 13 de l'ordre du jour) (suite)

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Avant de donner la parole aux différents orateurs sur le point 13, le point sur la coopération internationale, je vais donner la parole au secrétariat qui va nous parler du programme de travail sur ce point, "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable". M. Hedman du secrétariat vous avez la parole.

M. HEDMAN (Bureau des affaires spatiales) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Le secrétariat souhaiterait juste attirer l'attention des différentes délégation sur le programme de travail prévu au titre de ce point de l'ordre du jour. Vous savez que le programme de travail se situe dans le Rapport du Comité de 2006,

il s'agit du document A/61/20, au paragraphe 301 de ce rapport, et je vais donner lecture de ce paragraphe. Il est dit :

"Le Comité est convenu d'inclure un nouveau point à l'ordre du jour du Comité intitulé 'Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable' dans le cadre du programme pluriannuel présenté et étant entendu que le programme de travail pourra être révisé le cas échéant pour 2008 et pour 2009 lors des cinquantième et cinquante et unième sessions du Comité. Le programme de travail couvre trois ans, 2007, 2008 et c'est ce que nous sommes en train de faire maintenant, la dernière année 2009. En 2009, le Comité a pour mandat d'examiner les points suivants :

1°) L'évaluation des activités réalisées dans le cadre du système des Nations Unies ayant un lien direct avec l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable et examen de moyens permettant de renforcer le lien existant entre ces activités et les moyens permettant de donner à ces activités une majeure reconnaissance internationale.

2°) L'élaboration du Rapport contenant des recommandations sur les voies et moyens permettant de promouvoir la coopération internationale en vue de créer des infrastructures nationales permettant d'utiliser des données géospatiales de source spatiale."

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, l'année prochaine, nous allons par conséquent nous consacrer sur les activités et l'utilisation de ces données au sein du système des Nations Unies. Le secrétariat, bien entendu, va se préparer pour que ces éléments puissent être examinés dans le cadre de la prochaine session du Comité.

Le secrétariat va préparer un résumé des débats qui se sont tenus jusqu'à présent au titre de ce point de l'ordre du jour, les débats qui se sont tenus en 2007 et en 2008. Le secrétariat va également inclure dans ce résumé des informations sur l'utilisation de ces données au sein du système des Nations Unies et comme cela a été suggéré par les différentes délégations et par le représentant d'OCHA, il y a des initiatives qui ont été lancées au sein du système des Nations Unies. Le secrétariat va travailler étroitement avec OCHA et avec le groupe interinstitutions afin d'élaborer ce document.

Cela dit, Monsieur le Président, pour ce qui est du deuxième point, par votre entremise le secrétariat souhaiterait obtenir des orientations de la part des différentes délégations. Comment est-ce que les délégations souhaitent que les recommandations soient élaborées ? Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le secrétariat pour toutes ces observations concernant le programme de travail sur la "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable". Je voudrais également vous remercier pour l'engagement qui a été pris par le secrétariat pour mettre en œuvre ce programme de travail. Vous avez également parlé de l'élaboration d'un rapport qui reviendra sur les résultats des débats des années antérieures. Vous avez également indiqué que vous tiendrez compte des initiatives qui ont été prises par OCHA et que vous tiendrez compte également de toutes les observations qui ont été faites à ce sujet dans le cadre des réunions interinstitutions.

Je souhaiterais par conséquent, remercier encore une fois le secrétariat et lui demander de poursuivre et d'aller de l'avant dans le cadre du programme de travail et dans le cadre de l'élaboration du rapport, rapport qui contiendra des recommandations.

Je voudrais savoir si les différentes délégations ont des observations à faire sur ce point particulier. Le débat est ouvert. Avez-vous des commentaires à faire ? Il n'y a pas d'observations. Je pense par conséquent que nous pouvons considérer que le secrétariat peut aller de l'avant en

tenant compte des critères qui viennent d'être mentionnés par le secrétariat, et la Présidence estime que ces critères respectent tout à fait les dispositions du programme de travail. Il n'y a pas d'objection.

Le secrétariat vient de me faire savoir que la décision portera sur l'évaluation des activités réalisées au sein du système des Nations Unies. Il y a bien sûr des critères d'élaboration des rapports concernant la coopération internationale et surtout la coopération internationale en vue de créer des infrastructures nationales, infrastructures permettant d'utiliser des données géospatiales de source spatiale pour le développement durable. Nous allons donc procéder de cette façon s'il n'y a pas d'objection. Le Brésil souhaite intervenir. M. Fernando Manuel Ramos, responsable du Bureau de coopération internationale de l'Institut national de recherche spatiale, l'INPE. Le Brésil vous avez la parole.

M. F. M. RAMOS (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, l'Assemblée générale est convenue d'examiner lors de sa cinquante et unième session le point intitulé " Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable". Il s'agit d'un point qui avait été proposé par le Brésil. Aujourd'hui, le Brésil va parler de son expérience et va expliquer comment il a créé sa propre infrastructure nationale pour la collecte de données, le traitement et l'application.

Monsieur le Président, le Brésil souhaiterait dire que les données spatiales peuvent contribuer largement aux infrastructures spatiales nationales des pays en développement. Il faut toutefois que certaines conditions soient respectées. Premièrement, nous devons avoir accès aux données spatiales. Ces données doivent être des biens publics. Deuxièmement, il faut qu'il existe un véritable investissement en matière de renforcement des capacités. Troisièmement, tous ces pays devraient avoir accès à des logiciels, à des documents scientifiques et à du matériel adapté. Le Brésil souhaiterait également dire qu'une action concertée est nécessaire si nous souhaitons atteindre ces objectifs.

Les pays en développement estiment que l'infrastructure des données spatiales constitue à la fois un défi et une occasion et nous avons un grand nombre de défis à relever dans la gestion des ressources naturelles. Ces infrastructures peuvent jouer un rôle fondamental dans la gestion des territoires. La prise de décision dans les pays en développement nécessite des données spatiales, par exemple si l'on souhaite planifier la création d'une

usine hydroélectrique, il faut une évaluation de l'impact potentiel sur les communautés et sur l'environnement. Il faut par conséquent envisager différents cas de figure en utilisant des données acceptables et des techniques d'analyse.

Le premier problème, lorsqu'il s'agit de créer une telle infrastructure dans un pays en développement, le premier problème est de disposer de toutes les données nécessaires, car il faut savoir que dans la plupart des pays, ces données sont inexistantes ou ces données ne sont plus d'actualité. L'infrastructure de données spatiales doit disposer des informations en utilisant l'imagerie satellitaire. L'imagerie permet d'engranger des avantages sociaux qui peuvent s'appliquer à des domaines tels que l'agriculture, l'évaluation du déboisement, le suivi des catastrophes, la réduction de l'impact de la sécheresse et la gestion des terres. On peut parler également, bien sûr, d'autres domaines qui sont visés comme par exemple la cartographie ou encore la construction d'un réseau routier.

Nous estimons par conséquent que les Principes de télédétection des Nations Unies adoptés en 1987 sont des principes très importants. Ces principes estiment que les systèmes de télédétection sont des biens publics dans le sens économique et dans le sens idéologique. Ces données doivent être partagées de la façon la plus ouverte possible, sur une base non discriminatoire et à un coût raisonnable. Par conséquent, les pays et les institutions qui gèrent la télédétection peuvent contribuer au développement des pays en développement si leurs données sont disponibles comme biens publics. Il faut qu'il existe une action concertée. Il faut que tous les pays soient impliqués, y compris les pays qui gèrent l'imagerie par satellite et ceux qui utilisent ces données.

Monsieur le Président, on peut être légèrement optimiste sur la question. Le Brésil et la Chine ont convenu de faire en sorte que l'imagerie satellitaire soit disponible et soit d'accès libre en Chine, en Amérique latine et en Afrique. Les États-Unis viennent d'annoncer que les archives LANDSAT seront ouvertes et accessibles. Le Japon s'est engagé à fournir un modèle de terrain numérique de la Terre sous une résolution de 30 mètres sur la base du capteur ASTER. L'Argentine est en train de suivre une même voie, tel que cela a été annoncé hier dans le cadre du Comité. Les initiatives du Brésil, de la Chine, de l'Argentine, des États-Unis et du Japon montrent que l'on peut faire beaucoup pour fournir aux pays en développement les données dont ils ont besoin. La planète joue un rôle fondamental. Il faut par conséquent disposer de la configuration de la Terre. Il faut disposer de résolutions spatiales et temporaires complémentaires. Un grand nombre de pays, certains de ces pays disposent de programmes

spatiaux. Certains de ces pays disposent d'activités spatiales émergentes et ces pays peuvent contribuer à cet effort concerté. Il faut partager les spécifications compatibles. Il faut un accès ouvert aux données, un accès ouvert aux logiciels. Il faut un renforcement des capacités et de cette façon, il y aura des retombées bénéfiques pour tous.

Monsieur le Président, les données satellitaires sont fondamentales pour construire une infrastructure dans les pays en développement. Mais il y a également d'autres sources de données, d'autres technologies qui sont nécessaires. Les pays en développement ont besoin d'un cadastre opérationnel. Il faut que chaque lot de terre soit enregistré. Malheureusement les coûts de construction et de la mise en place d'un cadastre sont très importants parce qu'il faut utiliser un système de navigation par satellite et c'est cette technologie qui permettra aux pays de produire des cartes sur les réseaux routiers et de disposer d'un cadastre à un coût moindre.

Je souhaiterais également dire que les technologies permettant d'organiser et de partager les données spatiales doivent être disponibles pour tous. Il existe également des bases de données spatiales de source ouverte qui gèrent un grand nombre de données géographiques et ce genre de solutions sont des solutions particulièrement efficaces et rentables.

Monsieur le Président, toutes ces technologies sont des technologies qui ont fait leurs preuves mais nous avons de personnel qualifié. Lorsque l'on parle d'accès ouvert aux données, il faut parler également de renforcement des capacités pour pouvoir utiliser ces données géospatiales. Les pays en développement ont besoin de solutions, de solutions plurielles. Les approches à court terme incluent des programmes de formation dans le cadre d'institutions internationales telles que les centres régionaux des Nations Unies pour la science et la technologie spatiales. Il faut également créer des connaissances à long terme, il faut un soutien international pour l'éducation universitaire et l'éducation de troisième cycle. Il faut pouvoir disposer de logiciels à source ouverte et des logiciels qui ne coûtent pas cher.

Les retombées bénéfiques potentielles de ces infrastructures dans les pays en développement devraient motiver les pays développés à redoubler d'efforts afin de renforcer les capacités des pays en développement. Le monde a besoin de techniciens, d'ingénieurs et de chercheurs qualifiés, a besoin de personnes sachant utiliser les données spatiales. Il faut par conséquent dégager des ressources au cours des dix années à venir, il faut un investissement accru dans le domaine éducatif. Pour en arriver à la fourniture, à la distribution et à

une utilisation libre des données, nous avons besoin d'une structure et d'une gouvernance. Heureusement, cette structure existe aujourd'hui. Le Groupe sur l'observation terrestre et ses services spatiaux associés, le Comité sur les satellites d'observation terrestre, le CEOS, ont créé des plans pour l'imagerie de la surface de la Terre. Le GEO est composé de 73 pays plus la Commission européenne. Les opérateurs de ces satellites sont membres du CEOS. Dès que les pays membres du GEO décideront d'adopter une politique de données ouvertes et s'engageront à dégager des ressources, je pense que les structures du GEO et du CEOS pourront organiser une action efficace.

Monsieur le Président, disposer d'un accès aux données de façon ouverte et disposer de logiciels est la meilleure façon de conjuguer les efforts des pays développés et des pays en développement, afin de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable. Le Brésil est en train d'œuvrer avec ses partenaires afin d'appuyer ces objectifs. Nous saluons les efforts consentis par le COPUOS dans le cadre de ce débat et nous espérons que la politique de données libres et de logiciels libres sera adoptée comme politique du COPUOS. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le délégué du Brésil, M. Ramos, pour cette déclaration. Je donne maintenant la parole à la République islamique d'Iran, M. Ahmad Talebzadeh.

M. A. TALEBZADEH (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, les données géospatiales ont une importance fondamentale pour la mise en œuvre et pour la promotion des programmes de développement durable et en particulier dans les pays en développement.

L'Agence spatiale iranienne dispose d'une expérience certaine en matière de télédétection et de ses applications, expérience qui remonte à trois décennies et c'est la raison pour laquelle l'Agence a toujours appuyé les activités de développement durable nationales. Notre agence a contribué et a œuvré afin de promouvoir ces programmes. Nous avons fourni aux différents organes nationaux des données et nous leur avons également transmis les connaissances nécessaires.

Pour ce qui est de la coopération régionale et internationale, nous avons participé de façon active à différents projets, initiatives et activités des Nations Unies. Notre détermination va se poursuivre, nous souhaitons contribuer à la mise en œuvre du programme de travail SPIDER des

Nations Unies pour la période 2008-2009. Il s'agit d'un exemple de notre engagement à cet égard. Nous allons également organiser un atelier SPIDER des Nations Unies en étroite coopération avec le Bureau des affaires spatiales. Cet atelier se tiendra du 6 au 8 octobre 2008 à Téhéran en Iran.

À ce stade, je souhaiterais réitérer que la République islamique d'Iran est prête à créer un bureau de soutien régional pour le programme SPIDER au sein de l'Agence spatiale iranienne, comme nous l'avons déjà indiqué au Bureau des affaires spatiales. L'Agence spatiale européenne essayer également de promouvoir l'utilisation de données géospatiales au niveau régional et nous le faisons dans un cadre de coopération bilatérale et multilatérale que nous avons signé avec les pays voisins.

Compte tenu du rôle pivot que jouent les agences internationales dans la promotion de l'utilisation de données géospatiales, nous souhaiterions coopérer davantage avec les organisations internationales pertinentes, y compris l'ISPRS et l'ITC. Cette coopération inclut entre autre de fournir aux communautés et aux chercheurs intéressés de la région les connaissances nécessaires. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le délégué de la République islamique d'Iran pour cette déclaration. Je donne maintenant la parole à la Syrie. La Syrie, vous avez la parole.

M. O. AMMAR (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bon nombre de défis sont posés à nos pays. Certains se posent au niveau national, d'autres au niveau régional ou encore au niveau international. Les pays de notre région sont confrontés à des défis qui portent essentiellement sur le problème des ressources hydriques dont on a beaucoup parlé. Nous souffrons d'un manque terrible de ressources hydriques. Nous avons des problèmes de pollution, de désertification, de sécheresse au niveau de l'ensemble de la région, de même que nous n'échappons à l'impact d'autres problèmes de dimension mondiale, dont celui des changements climatiques qui ont leurs effets négatifs sur des facteurs tels détérioration des sols, les dunes de sable, la désertification ou encore la rareté de l'eau.

Sur le plan national, nous avons différentes activités diligentées essentiellement par l'autorité centrale de télédétection qui s'efforce d'apporter des solutions aux différents problèmes, notamment au problème du manque de ressources hydriques, à celui de la pollution, à la lutte contre la

désertification. Il existe une coopération régionale entre nos différents pays qui comporte des projets conjoints avec la République islamique d'Iran, avec l'Égypte, avec l'Algérie, en vue de résoudre certains de ces problèmes que j'ai déjà mentionnés, y compris aussi des problèmes relatifs aux incendies de forêt. Avec les Nations Unies et les différentes organisations du système nous développons des ateliers dans le cadre du Programme SPIDER, ou encore dans le domaine de la lutte contre les incendies de forêt. Néanmoins, tous ces efforts ne sont pas suffisants. Nous estimons qu'il convient de conforter davantage la coopération régionale et internationale, notamment en ce qui concerne la question à l'étude, à savoir les données géospatiales et la coopération internationale dans ce domaine.

Il y a bien les programmes nationaux, il y a la coopération bilatérale et régionale. Néanmoins, en dépit de tout ce qui existe, je crois que les besoins sont encore plus grands pour renforcer la coopération. J'ai été fortement impressionné par les données et les chiffres cités par l'honorable délégué du Brésil. Néanmoins, j'estime que nous avons besoin d'un mécanisme efficace qui nous permette de tirer profit des différentes données disponibles, les données géographiques, spatiales, l'imagerie satellitaire, etc., et ce de manière à les mettre à profit pour l'œuvre de développement durable sur le plan régional ou international. Les velléités des coopérations bilatérales, ici ou là, peuvent être intéressantes, mais il faut penser à un mécanisme qui permette de concrétiser ces projets, notamment pour les pays qui ne disposent pas de programmes nationaux élaborés et bien développés.

Pensons donc ensemble à concevoir ce mécanisme qui nous permette de tirer tous profit des différentes informations et données et imageries disponibles pour résoudre nos problèmes spécifiques. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie la Syrie pour cette déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir sur ce point de l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Questions diverses (point 14 de l'ordre du jour) (*suite*)

Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2010-2011

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons par conséquent poursuivre l'examen du point suivant, le point "Questions diverses - Composition du Bureau et de ses organes subsidiaires pour la période 2010-2011". Hier, nous avons reçu les candidatures présentées par le Groupe des États d'Asie, le

GRULAC, le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Nous avons entériné ces trois candidatures, à savoir, pour le poste de deuxième vice-Président et Rapporteur de la Commission, M. Raimundo González-Aninat du Chili, pour le poste de Président du Sous-Comité scientifique et technique, M. Ulrich Huth d'Allemagne, et pour le poste de Président du Sous-Comité juridique, M. Ahmad Talebzadeh de la République islamique d'Iran. Au nom de tous les membres du Comité, nous souhaiterions féliciter les trois candidats.

Je voudrais lancer ici un appel spécial et je lance cet appel aux autres groupes régionaux. Je voudrais leur demander de présenter leurs candidats. Il nous reste à pourvoir le poste de président du Comité, il s'agit d'un poste qui revient au Groupe d'États d'Europe orientale. Il nous reste également à pourvoir le poste de premier vice-président du Comité, poste qui revient à l'Afrique. Est-ce que ces deux groupes ont des observations à faire à ce sujet ? Est-ce que vous avez déjà des candidats à présenter ? Ce n'est pas le cas. Nous allons revenir sur ce point cette après-midi.

Fonction et activités futures du Comité

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous en sommes toujours aux "Questions diverses - Fonction et activités futures du Comité". Compte tenu du débat que nous avons tenu hier, est-ce qu'il y a des délégations qui souhaitent intervenir sur ce point car je souhaiterais conclure l'examen de ce point ce matin ? Nous avons deux orateurs inscrits sur la liste sur ce point. Je donne la parole à l'Ambassadeur de France, M. François-Xavier Deniau, qui va s'exprimer, et c'est une première, au nom de l'Union européenne.

[*l'orateur poursuit en français*] : M. Deniau, vous avez la parole.

M. F.-X. DENIAU (France) : Merci, Monsieur le Président. J'ai en effet l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et [*l'orateur poursuit en espagnol*] : je voudrais commencer par vous féliciter pour votre élection à la Présidence de ce Comité, et vous pouvez être assuré de la confiance et du soutien de l'Union européenne.

[*l'orateur poursuit en français*] : L'Union européenne et ses États membres ont pleinement conscience de l'importance des activités spatiales pour leur développement ainsi que pour leur sécurité. Ils reconnaissent que face au nombre croissant d'activités spatiales et d'acteurs spatiaux, il est très important de renforcer la sécurité des activités dans l'espace. L'Union européenne considère que des mesures pragmatiques, concrètes

et volontaires, de confiance et de transparence, acceptables par le plus grand nombre de pays ayant des activités dans l'espace, apporteront un gain à la sécurité des activités spatiales.

Dans cet esprit, l'Union européenne a commencé à travailler sur une proposition et souhaite en faire part aux membres du Comité. Les États membres de l'Union européenne ont salué la résolution 61/58 ainsi que la résolution 61/75 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur des mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales. Sur cette base, l'Union européenne a élaboré une réponse commune de l'Union européenne tendant à proposer un code de conduite pour les activités dans l'espace, réponse commune qui a été transmise à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2007. Cette réponse commune de l'Union européenne indiquait les principes et objectifs généraux qui devaient être inclus dans un code de conduite. Je citerai en particulier : *primo*, progresser vers l'adhésion et la mise en œuvre des régimes pertinents régissant les activités dans l'espace. *Secundo*, développer des règles de bonne conduite pour renforcer la sécurité des opérations dans l'espace. *Tertio*, développer des mesures permettant de renforcer la compréhension et la confiance mutuelle entre les nations et les autres acteurs spatiaux. *Quarto*, organiser la communication entre acteurs spatiaux afin d'éviter les accidents et les collisions entre les objets spatiaux. *Quinto*, affirmer le caractère volontaire d'un tel code.

Monsieur le Président, les 27 États membres ont travaillé à ce stade au niveau des experts sur un projet de code de conduite des activités dans l'espace reprenant et développant ces principes et ces mesures et intégrant les préoccupations exprimées par certains États suite à la transmission de la réponse commune de l'Union européenne à l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce projet de code vise à la réduction du risque de collision et de génération de débris, ainsi qu'au renforcement de la compréhension mutuelle entre les nations et les acteurs spatiaux.

L'Union européenne espère être bientôt en mesure de proposer son projet à la communauté internationale en tant que contribution de l'Union européenne pour l'élaboration d'un code de conduite international et non contraignant pour les activités spatiales. Elle espère aussi consulter les nations spatiales et présenter ce projet dans les forums internationaux compétents en matière d'activités spatiales y compris au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Monsieur le Président, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Je tiens à remercier le distingué Ambassadeur de la France, François-Xavier Deniau qui s'est exprimé au nom de l'Union européenne, le remercier tout particulièrement pour les mots qu'il a adressé à mon égard. Dans le COPUOS, on espère bien que ce que vous avez mentionné à la fin de votre discours, de partager avec la Commission ce projet de code de conduite des activités dans l'espace, ce sera bienvenu pour l'étude ici dans la Commission.

[interprétation de l'espagnol] : J'ai sur ma liste également, le représentant du Chili, M. Raimundo González-Aninat. Vous avez la parole.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili)
[interprétation de l'espagnol] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais profiter de la présence de l'Ambassadeur de France pour essayer de revenir sur certains points particulièrement importants pour les pays en développement.

Premièrement, l'Ambassadeur de France s'est exprimé au nom de l'Union européenne. Cette déclaration est une déclaration par conséquent particulièrement importante, car mon pays est membre associé de l'Union européenne, et dans le cadre du Traité constitutif d'association, il existe un volet coopération scientifique et technologique. Dans le cadre de ce volet, on parle de façon spécifique de l'espace. Par conséquent, nous estimons que cela aurait été une preuve de confiance à l'égard de notre pays et à l'égard des pays en développement, de pouvoir disposer à l'avenir d'une participation majeure, ou du moins d'une connaissance plus profonde de ce qui se passe au sein des négociations du groupe d'experts qui vient d'être mentionné.

Pour ce qui est des codes de conduites. Les codes de conduite ne nous posent pas problème. Les codes de conduite ont été élaborés au début des années 1970, ils ont engendré des tensions au niveau international à l'époque, mais je pense qu'il serait très important d'en savoir un petit peu plus, car ces codes de conduite s'inscrivent dans des mesures de transparence, et ces mesures de transparence permettent d'engendrer la confiance entre les différents acteurs. Par conséquent, ces codes de conduite ont une certaine logique.

Mais le problème, Monsieur le Président, est le suivant. Si l'on analyse les législations nationales spatiales en vigueur dans les différents pays membres de l'Union européenne, pour ce qui est de la fourniture d'informations, cette fourniture d'informations est toujours sur une base commerciale ou avec une expression comme "sauf raison nationale", donc il s'agit d'une sauvegarde, d'une clause souvent très équivoque, une clause

souvent très ambiguë et une clause surtout, qui ne respecte pas véritablement les différentes dispositions des traités spatiaux en matière de fourniture et de transmission d'informations, d'une part.

D'autre part, nous souhaiterions poser par votre entremise, Monsieur le Président, une question à l'Ambassadeur de France. Nous souhaiterions savoir, selon eux, quel est le rôle dont a parlé l'ex-Président du COPUOS, M. Brachet, hier. Je vais être un petit peu long, Monsieur le Président, j'espère que vous m'excuserez, mais moi je pense qu'il est très important de discuter de ce genre de question ici, car nous sommes réunis dans une enceinte des Nations Unies et nous sommes ici pour débattre. Il ne s'agit pas ici d'écouter les déclarations des uns et des autres, mais il faut qu'il existe un véritable débat, une véritable interaction, car c'est grâce au débat que l'on peut faire en sorte qu'un consensus se dégage. C'est grâce au débat que l'on pourra tenir compte des intérêts des pays en développement comme le dit la législation nationale. Donc, je voudrais savoir l'opinion de l'Ambassadeur de France sur le document qui a été présenté hier par M. Brachet.

Je voudrais revenir sur ce que j'ai déjà indiqué hier. Dans ce document, on parle de durabilité, mais je pense qu'il y a un déséquilibre dans ce document. On met l'accent sur le côté scientifique, sur le côté technique et on ne tient pas compte du fait que la durabilité tire sa valeur d'outils internationaux. Je pense, par conséquent, qu'il existe des cadre de référence dont il faut absolument tenir compte. Nous, nous sommes tout à fait prêts à travailler avec la France et avec les autres pays de l'Union européenne dans ce domaine.

Hier, par exemple, si je ne m'abuse, il n'y a pas eu d'observations de l'Union européenne sur ce document, parce que l'on peut tout à fait me dire, de toutes les façons il n'y a pas de lien entre une chose et l'autre, mais moi je pense qu'il existe un lien, parce que cette question a été débattue. Vous vous rappellerez que dans le cadre du Groupe des 15, cette question a été débattue. Je suis intervenu à plusieurs reprises sur cette question. On a mal interprété mes intentions, mais mes intentions étaient très claires et je pense que toutes ces questions sont étroitement liées les unes aux autres. Parce que comment est-ce que le code de conduite sera affecté ou pas par les concepts énoncés dans ce document ? On parle de mesures de transparence. Est-ce que ces mesures de transparence seront affectées par ce qui est dit dans ce document ? Lorsque l'on parle de mesures de confiance, car c'est quand même notre objectif ultime, la confiance, est-ce que ces mesures de confiance

seront affectées ou pas par ce qui est dit dans ce document ?

Nous souhaiterions par conséquent résumer notre position. Premièrement, nous souhaiterions revenir sur les différents concepts énoncés par l'Ambassadeur de France. Le code de conduite. Le code de conduite ne nous pose pas problème. Deuxièmement, mesures de transparence. Les mesures de transparence ne nous posent pas de problème du tout, mais les mesures de transparence dans certains cas ne sont pas en cohérence avec les législations nationales. Troisième, mesures de confiance mutuelle. Dans le cadre de la Conférence du désarmement, on avait discuté d'un sujet. Je ne sais pas si ce sujet est encore débattu parce que comme on nous empêche de savoir ce qui se passe à la Conférence du désarmement, comme nous sommes en train de nous livrer à un exercice réaliste, et comme nous devons faire semblant que Genève n'existe pas, donc nous ne savons pas ce qui se passe dans la Conférence du désarmement, mais il s'agit d'un sujet qui avait été débattu dans le cadre de cette conférence.

Je pense par conséquent que la déclaration qui a été faite par la France, déclaration que nous saluons, cette déclaration nous permet justement de débattre, et nous souhaiterions réitérer notre engagement à continuer à travailler avec l'Union européenne.

J'ai été très long, Monsieur le Président, je suis désolé mais je prendrai la parole si je dois réagir, même s'il y a 18 déclarations, je réagirai 18 fois, car nous sommes ici pour débattre. Nous sommes dans une enceinte des Nations Unies et nous sommes un pays souverain et nous souhaitons discuter des questions de fond. Alors, bien sûr, il y a des exposés techniques, ces exposés techniques sont très importants, ces exposés techniques permettent de stimuler le débat et ces exposés techniques aident les pays en développement. Mais ici, nous sommes en train de discuter d'un sujet très important et très intéressant et nous souhaiterions par conséquent, obtenir des informations supplémentaires.

Nous souhaiterions également dire qu'en tant que Président du Groupe d'experts internationaux, et là je ne m'exprime pas en tant que représentant du Chili mais en tant que Président du Groupe d'experts de la Conférence spatiale des Amériques, je voudrais dire que nous sommes prêts à travailler ensemble afin de créer les mesures de transparence nécessaires. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie l'Ambassadeur du Chili. Je souhaiterais vous dire que la Présidence également estime que les déclarations des

délégations ont priorité sur les exposés techniques quels qu'ils soient. Quoi qu'il arrive, les délégations auront l'occasion de débattre car le débat c'est ce qui caractérise notre Comité. Donc, il n'y aura pas exposé technique au détriment du débat. Mais il est très important de reconnaître que les exposés techniques sont partie intégrante du Comité et alimentent les débats au sein du Comité.

Après avoir donné ces précisions, je vais donner la parole à l'Ambassadeur de France. Il y a une question concrète qui vous a été posée. Quel est le lien entre la proposition de l'Union européenne et les propositions reprises dans le document de mon prédécesseur, M. Brachet ? Car je pense qu'il existe un lien entre les deux. Je vous remercie. Vous avez la parole.

M. F.-X. DENIAU (France) : Merci, Monsieur le Président, et je suis reconnaissant au délégué du Chili de me permettre de faire quelques précisions. Je comprends que votre question s'adressait au représentant de l'Union européenne donc je vais pour l'instant garder ma casquette Union européenne pour redire, si je n'ai pas été assez clair à ce sujet, que notre souci est effectivement, avant de formaliser quoi que ce soit, d'avoir des consultations sur notre projet de code de conduite. J'ai bien précisé que pour l'instant c'était une discussion au niveau des experts qui n'a pas été avalisée au niveau du Conseil des ministres de l'Union européenne et, comme je l'ai dit tout à l'heure, notre souhait c'est d'avoir des consultations.

S'agissant de la proposition qui a été présentée hier par M. Brachet, nous comprenons du point de vue de l'Union européenne que les travaux de M. Brachet portent sur des sujets plus larges, le code de conduite mais aussi d'autres aspects de la durabilité des activités dans l'espace, et nous comprenons aussi qu'à ce stade, ce qu'il a proposé c'est la poursuite d'un processus informel.

Pour ce qui est de la proposition à venir de l'Union européenne nous la voyons comme une contribution à cette réflexion plus large sur la durabilité des activités spatiales, et nous pensons que la poursuite des processus informels de consultations qui ont été lancés sur les deux initiatives, devraient justement permettre de mieux préciser leur articulation et par là-même, de répondre aux questions qu'a soulevées le représentant du Chili. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Je donne la parole à M. Kopal de la République tchèque. Vous avez la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur

le Président, nous avons entendu avec un grand intérêt la présentation de l'Ambassadeur très distingué de la France sur les travaux concernant le code de conduite. Hier, nous avons eu l'occasion d'entendre soutenir le projet qui était présenté par le représentant de la France, l'ancien Président de notre Comité, M. Gérard Brachet. Nous savons naturellement qu'il s'agit de deux projets, deux projets différents, même qu'il y ait une certaine relation entre les deux projets, mais il s'agit de deux projets différents.

Aujourd'hui, je voudrais annoncer que mon pays comme État membre de l'Union européenne, participe aux consultations dans le cadre de l'Union européenne sur le projet du code de conduite, et naturellement ces consultations continueront. Je voudrais aussi souligner que notre pays est membre du Comité pour l'espace extra-atmosphérique. Pour le moment donné, mon pays tient la position de Président du Sous-Comité juridique, parlant dans cette capacité, je dois souligner et je l'ai fait déjà plusieurs fois, qu'il y a un certain problème pour ce qui est des relations entre le nouveau projet du code de conduite et les instruments qui ont été acceptés dans le cadre du COPUOS. C'est pourquoi il faut être très prudent dans ce domaine, parce que le nouveau document, code de conduite, devrait renforcer les obligations que les États ont déjà acceptées sur la base des traités et des principes des Nations Unies, pas affaiblir ces principes, mais au contraire renforcer. C'est pourquoi je pense qu'il est nécessaire que le Comité sur l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies et son Sous-Comité juridique aient l'occasion d'être consultés et la possibilité de discuter ce projet afin d'éviter toute incohésion. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Avant de donner la parole à l'Ambassadeur du Chili, je voudrais mentionner ici un point fondamental, un point fondamental qui a été énoncé ici par l'Ambassadeur et représentant de la Tchéquie. En tant que Président je dois revenir un petit peu sur ce qui a été dit ici. Effectivement, les membres du Comité car ce Comité est un comité des Nations Unies qui dispose d'un mandat clair, que les membres du Comité souhaitent participer au processus de consultations, car il faut savoir qu'il existe un lien très clair avec la structure juridique des traités comme cela a été dit à juste titre par le représentant de la Tchéquie en tant que Président du Sous-Comité juridique. Je pense que l'Ambassadeur de France devrait transmettre ce qui vient d'être dit aux membres de l'Union européenne. Je donne maintenant la parole au Chili.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais commencer par apporter une

précision. En apparence, le document présenté par M. Brachet et la déclaration qui a été faite aujourd'hui par le délégué de la France, en apparence, on a l'impression qu'il s'agit de deux sujets différents. Mais moi, lorsque je suis intervenu tout à l'heure, j'ai indiqué très clairement qu'il existait un lien, un lien conceptuel et il suffit entre autre chose de se référer à ce qui est dit au paragraphe 3 du préambule de la résolution de l'Assemblée générale. Il y a également la déclaration sur UNISPACE, la Déclaration de Vienne, ainsi de suite, donc il existe un lien. Donc, je ne suis pas d'accord du tout avec ce qui a été dit par le Pr Kopal, il existe un lien et ce lien est clair. Je suis préoccupé d'avoir ici à entendre ce qui a été dit par M. Kopal, parce que c'est une personne que je respecte, mais je ne suis pas d'accord avec ce qu'il vient de dire, il y a des pays non membres de l'Union européenne qui ont un avis tout à fait divergent. Parce que nous, ce que nous souhaitons, c'est être unis dans ce processus de négociations, car comme vous l'avez indiqué à juste titre, il existe un véritable sentiment qui s'est dégagé au sein de ce Comité. Et cela a été dit très clairement au sein de ce Comité.

Je voudrais qu'une chose soit claire. Le document de travail présenté par M. Brachet, ce document a un lien conceptuel très clair avec la déclaration qui a été faite par le délégué de la France. On peut bien sûr, me montrer que je me trompe. Mais s'il s'agit ici de savoir comment est-ce que nous pouvons avoir un code de conduite, comment est-ce que nous pouvons en arriver à des mesures de transparence, il faut parler à ce moment-là des éléments qui ne facilitent pas la transparence, qui ne facilitent pas l'adoption de mesures de confiance et qui ne facilitent pas l'élaboration d'un code de conduite. Encore une fois j'insiste, il y a dans ce document des éléments qui peuvent favoriser les mesures de confiance, qui peuvent favoriser la transparence, et qui peuvent favoriser le code de conduite. Donc, il y a un lien entre les deux, car Monsieur le Président, il y a un véritable danger de le nier, et d'ailleurs, la Sixième Commission des Nations Unies s'est penchée sur cette question. On ne peut pas fragmenter le droit international. C'est un véritable danger surtout pour les pays en développement.

Je voudrais dire à M. Kopal que ce n'est pas simplement l'Union européenne qui est préoccupée par cette question, c'est toute la communauté internationale qui est préoccupée, surtout pour ceux d'entre nous qui vont occuper des postes au sein du Comité.

Ce processus est un processus qui d'une façon ou d'une autre est un processus qui est débattu dans différents comités. Des thèmes différents sont débattus et on fragmente le droit

international. Encore une fois, tout cela affecte les intérêts de la majorité des pays des Nations Unies. Tout ce que je demande, Monsieur le Président, c'est que nous déterminions s'il existe ou non un lien entre les deux aspects, mais nous souhaitons adopter une attitude assez constructive.

Premièrement, pour ce qui est du document qui a été présenté hier par M. Brachet, d'ailleurs nous l'avons indiqué hier, nous sommes prêts à adopter une approche constructive. On peut poursuivre les négociations sur certains aspects qui méritent d'être rééquilibrés. Nous ne sommes pas du tout en train de dire que le processus doit s'arrêter, bien au contraire. Deuxièmement, ce document est un document qui d'une façon ou d'une autre a un lien direct avec la déclaration qui a été faite par l'Ambassadeur de France aujourd'hui. Troisièmement, comment est-ce que nous pouvons aspirer à des mesures de transparence et de confiance mutuelle si dans la plupart des cas, nous n'avons pas accès à des données fondamentales pour le développement économique et social de nos pays ? Comment pouvons-nous avoir accès à ces informations s'il existe des clauses ou si l'on invoque la sécurité nationale ? Comment est-ce que cela est possible lorsque ces informations sont assujetties à des supports commerciaux ?

Par conséquent, Monsieur le Président, on ne peut pas séparer ces éléments car il y a des liens entre les deux. Il ne faut pas fragmenter le débat. Nous ce que nous souhaitons c'est une approche commune et une approche positive. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le Chili. Je donne la parole au Brésil. Le Brésil vous avez la parole.

M. F. M. RAMOS (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Au nom de la délégation brésilienne, je souhaiterais indiquer très clairement quelle est notre position. Nous appuyons toutes les initiatives qui sont ici à l'étude. Nous comprenons tout à fait de la viabilité ou de la durabilité des activités spatiales à l'avenir, car nous vivons une époque où la question de la sécurité de l'utilisation de l'espace, la question de la militarisation de l'espace sont des questions de plus en plus débattues. Il est par conséquent tout à fait raisonnable, il est même recommandé d'étudier de la façon la plus approfondie possible toute question portant sur la viabilité et la durabilité de l'espace, et toute question portant sur la coopération entre les différents États.

Cela étant dit, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, nous souhaiterions dire ici très clairement, que toutes les initiatives, toutes les initiatives qui ont pour objectif

de renforcer l'État de droit et de renforcer les activités spatiales sont des initiatives que nous ne pouvons que saluer. Nous appuyons par exemple l'idée de l'élaboration d'un code de conduite, et nous souhaiterions progresser de façon active à cette initiative, initiative tout à fait opportune alors qu'un nouveau siècle vient de commencer, un siècle où nous nous posons de plus en plus de questions sur la sécurité, sur la militarisation de l'espace, alors que nous sommes encore à la recherche de solutions. Donc, nous ce que nous souhaitons c'est obtenir de meilleurs résultats et que les retombées soient bénéfiques pour tous les pays du monde. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le délégué du Brésil et je donne la parole à la Fédération de Russie. Vous avez la parole.

M. S. SHESTAKOV (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. La Fédération de Russie a écouté avec attention l'information présentée par l'Ambassadeur de la France intervenant au nom de l'Union européenne sur l'élaboration d'un code de conduite des activités dans l'espace. Nous avons pris note de cette information. Être pour ou contre cette proposition, à l'instant nous ne le pouvons pas car nous ne participons pas à l'élaboration de ce document même au niveau d'experts, puisque nous ne faisons pas partie de l'Union européenne. Ce qui ne nous empêche pas de faire un certain nombre de commentaires.

Il nous semble que la proposition présentée hier par M. Brachet concernant l'élaboration d'un document portant sur la viabilité des activités spatiales et le code de conduite présenté se rapprochent, ont des points communs, en tout cas d'un point de vue conceptuel. Pour nous, il n'y a pas beaucoup de différence dans l'approche entre ces deux documents. Pour ce qui est de savoir si notre Comité doit à l'avenir examiner deux documents similaires qui se recoupent, la question est posée. Si le Comité arrive à la conclusion que cette question doit être incluse à l'ordre du jour pour une session future, nous estimons que le débat de fond sur ce point ne pourra avoir lieu qu'après une analyse approfondie, détaillée des concepts contenus dans ce document. Autrement dit, quels sont ces objectifs ? Quel serait son futur rôle juridique ? Quel sera le mandat, l'application ? Je pense que le représentant de la France présentant sa proposition sur le code de conduite de l'Union européenne avait un caractère volontaire.

Le représentant de la République tchèque dans ses commentaires avait dit qu'il fallait voir comment ce document s'inscrit dans les obligations internationales des différents États membres, donc

le statut juridique à présent n'est pas clairement défini. Est-ce qu'il s'agira d'un document contraignant, non contraignant ? Cet élément est important pour nous et cela déterminera notre position vis-à-vis de ce projet.

Je voudrais apporter mon soutien à l'intervention du Chili qui a rappelé un élément dangereux dans le droit international, il a parlé de fragmentation du droit qui depuis plusieurs années occupe la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je lance un appel ici au Comité, je voudrais qu'on aborde cette question de façon très prudente. Que d'une part, on n'examine pas la même question aux différents points de l'ordre du jour, et par ailleurs, que notre travail n'aboutisse pas à une fragmentation du droit international. Merci.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le délégué de la Fédération de Russie pour ses observations et je donne la parole au Chili.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je vais être particulièrement bref. J'ai écouté avec attention les observations qui ont été faites par le délégué du Brésil qui est juriste de formation et je n'ai pas très bien compris quelle était sa position. Est-ce que le Brésil est d'accord ou pas avec ce que j'ai dit ? Il a parlé du renforcement de l'État de droit et je souhaiterais par votre entremise, Monsieur le Président, poser une question au délégué du Brésil. Est-ce que l'on peut renforcer l'État de droit à travers des initiatives qui risquent de fragmenter le droit international ? C'est une question très claire et, encore une fois, je voudrais rappeler que nous nous n'avons aucun problème avec la proposition qui a été posée par la France. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Je donne la parole au Brésil.

M. F. M. RAMOS (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais répondre à la question qui a été posée par mon ami, l'Ambassadeur González, et je voudrais préciser ma pensée. Le Brésil bien sûr, est contre toute fragmentation du droit international. Le Brésil a toujours été contre et sera toujours contre une telle fragmentation. Mais, encore une fois, cette question n'est pas encore assez claire et nous souhaiterions discuter de façon approfondie sur le sujet afin d'arrêter une conclusion. Mais pour le moment, nous estimons que les initiatives, l'initiative de la France et l'initiative européenne sont des initiatives qui pourraient être examinées en même temps, surtout pour certains éléments

essentiels. Mais, encore une fois, c'est un sujet qui est à l'étude. Comme je l'ai indiqué très clairement, nous souhaiterions participer activement à toute discussion sur les deux initiatives dont nous avons été saisis. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Je vous remercie. Je pense que votre réponse est une réponse tout à fait satisfaisante. Vous avez répondu à la question qui a été posée par le Chili et je donne maintenant la parole au Venezuela. Non, excusez-moi, l'Uruguay.

M. R. VEDOVATTI-RAFFO (Uruguay) *[interprétation de l'espagnol]* : Merci, Monsieur le Président. C'est la première fois que ma délégation intervient. Je voudrais par conséquent commencer par vous féliciter pour votre élection au poste de Président du Comité. Je dois dire que, sous votre houlette, nos débats ont été couronnés de succès. Ma délégation souhaiterait souscrire aux observations qui ont été faites par le Chili, observations qui portaient sur un nouveau point de l'ordre du jour présenté par la France. Ce point portait sur la viabilité et la durabilité à long terme des activités spatiales. Comme cela a été indiqué par le Chili, ce point est un sujet de préoccupation pour un grand nombre de pays en développement compte tenu des efforts consentis par les gouvernements et par les organisations pour participer aux activités dans l'espace extra-atmosphérique.

Nous comprenons tout à fait l'importance et la pertinence de la proposition française. On peut bien sûr poursuivre le débat sur cette question à l'avenir, mais en examinant cette question, l'Uruguay estime que de façon explicite l'on parle du développement durable des pays en développement, car ce n'est que de cette façon que l'on pourra mettre fin à la fracture numérique qui existe entre les pays développés et les pays en développement. L'espace est le bien commun de l'humanité.

Les pays ont le droit souverain de réaliser des activités dans l'espace, mais tout programme à long terme doit tenir compte des intérêts des pays en développement. Ces intérêts sont des intérêts qui ne sont peut-être pas en cohérence avec les priorités des pays en développement, mais lorsque l'on parle de technologies, de sciences, de développement économique et social de tous les États, il faut savoir que tous ces éléments s'inscrivent dans un contexte précis, s'inscrivent dans le contexte du développement, et pas simplement du développement spatial international. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Je remercie l'Uruguay pour cette

déclaration et je vous remercie également pour les propos aimables que vous avez adressés à la Présidence.

Il n'y a pas d'autre délégation qui souhaite intervenir. Oui, la Colombie. J'ai oublié de donner la parole à la déléguée de mon propre pays.

Mme H. L. BOTERO-HERNÁNDEZ (Colombie) *[interprétation de l'espagnol]* : Merci, Monsieur le Président. Comme la Colombie l'a indiqué hier, nous souhaiterions réitérer notre intérêt et notre appui à toute proposition visant à faire des activités spatiales des activités durables. Nous estimons qu'il est fondamental que tout processus qui serait lancé au sein des Nations Unies respecte le principe de transparence, d'inclusion et de respect des intérêts de tous les pays et en particulier des pays en développement. Et surtout que l'on tienne compte du développement durable de ces pays.

Nous souhaiterions rappeler également qu'il faut qu'il existe une cohérence avec le droit international et avec les dispositions des principes et des traités qui régissent cette matière. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Je remercie la Colombie, et excusez-moi de ne pas vous avoir donné la parole plus tôt. La Chine, vous avez la parole.

Mme X. GUO (Chine) *[interprétation du chinois]* : Merci, Monsieur le Président. À l'instar des autres délégations qui sont intervenues, ma délégation a également écouté avec beaucoup d'attention la proposition qui a été présentée par l'Ambassadeur de la France au nom de l'Union européenne. À ce stade, ma délégation n'est pas à même de se prononcer, de donner sa position sur cette proposition. Nous ne sommes pour l'instant ni pour ni contre. De même, ma délégation a écouté avec beaucoup d'attention les commentaires formulés par nos collègues, notamment mon voisin de gauche, l'Ambassadeur du Chili, et mon voisin de droite, le Président du Sous-Comité juridique, le représentant de la République tchèque. Nous comprenons leur position, leurs préoccupations. Nous estimons que cette proposition demanderait un examen plus approfondi au sein du Comité. Merci.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Je remercie la Chine pour cette déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir ? Je ne vais pas essayer de résumer les débats qui viennent de se tenir. Ces débats portaient sur le fond. Les déclarations ont été très claires. Je pense par conséquent que nous pouvons considérer ce débat comme ayant été un débat positif, un débat constructif et nous pouvons

considérer ce point de l'ordre du jour comme étant terminé.

Nouveaux points à inclure à l'ordre du jour

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Nous en arrivons maintenant aux propositions de nouveaux points au programme du Comité. Nous avons examiné hier une proposition présentée par la France, proposition qui portait sur la viabilité à long terme des activités concernant l'espace extra-atmosphérique. Il s'agit d'un point qui s'inscrit dans le débat sur le rôle futur du Comité.

Il y a également d'autres propositions qui ont été faites. Une proposition de l'Inde, appuyée par le Chili et le Nigéria, proposition qui porte sur "L'espace et le changement climatique".

Nous avons également une proposition des États-Unis sur la coordination interinstitutions relative aux activités spatiales réalisées par les entités des Nations Unies.

Nous avons deux propositions supplémentaires, deux propositions qui ont été présentées mais qui n'ont pas été débattues, le débat est maintenant ouvert sur ces deux nouvelles propositions. Le Chili, vous avez la parole.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) *[interprétation de l'espagnol]* : Merci, Monsieur le Président. Je suis désolé, Monsieur le Président, mais je me suis levé du bon pied et je vais être particulièrement bavard aujourd'hui. Je voudrais poser une question pour ce qui est de la procédure. Nous sommes tout à fait d'accord avec la proposition sur l'espace et le changement climatique. Et on a proposé également la coordination interinstitutions. Donc, est-ce que l'on pourrait inclure ces deux sujets au programme du Comité ?

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Oui, on peut tout à fait inclure ces deux propositions. Il y a deux propositions. Il n'y a pas eu d'autres propositions supplémentaires, et je pense que nous pouvons tout à fait inclure ces deux propositions. Le Chili.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) *[interprétation de l'espagnol]* : Alors, je pense que les États-Unis vont tout à fait comprendre quelle est ma position. Je suis un délégué vert, comme on m'a appelé, et par conséquent, nous sommes particulièrement intéressés par la proposition des États-Unis sur la coordination interinstitutions.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Je vous remercie. D'autres observations ? Le Nigéria vous avez la parole.

M. J. O. AKINYEDE (Nigéria) *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie, Monsieur le Président. Ma délégation voudrait appuyer la position du Chili et nous appuyons également la proposition des États-Unis. La question du changement climatique est un problème international, mondial, et nous pensons que le Comité devrait également inclure ces questions à son ordre du jour. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Je vous remercie, M. le représentant du Nigéria. Le Brésil.

M. F. M. RAMOS (Brésil) *[interprétation de l'espagnol]* : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais saisir cette occasion pour indiquer que nous souhaiterions que l'on prévoit un débat sur les changements climatiques et l'espace. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : C'est effectivement le titre de la proposition qui a été faite par l'Inde, donc il y aurait un débat sur "L'espace et le changement climatique". Donc, il y aura débat sur cette question.

Je vous remercie. Le secrétariat vient de me dire que nous devons arrêter une décision, une décision sur les deux points. Vous avez le nom des pays qui ont proposé ces points et le sujet de ces points, et nous devons également une décision sur la façon dont le débat va se dérouler. Est-ce qu'il s'agirait de points à proprement parler de l'ordre du jour ? Ou est-ce qu'il s'agirait de débats qui se tiendraient dans le cadre du Comité ? Plusieurs délégations ont indiqué que le point concernant la société et l'eau est un point sur lequel nous avons conclu nos débats. C'est ce qui a été dit par plusieurs délégations. Mais, je vous renvoie la question. Est-ce que nous avons conclu le débat sur "La société et l'eau" ? Cela nous permettra d'avoir un débat beaucoup plus long sur les autres propositions. Les États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) *[interprétation de l'anglais]* : Merci. Monsieur le Président, ma délégation n'a pas d'objection quant à inclure la question de "L'espace et le changement climatique". Je pense qu'on pourrait aborder cette question comme nous le faisons avec le thème "Espace et société", "Espace et eau". Donc, voir quelle est la contribution des systèmes spatiaux au changement climatique. Je pense que nous pouvons l'inclure et le traiter de la même façon que les autres points "Espace et société" et "Espace et eau".

Pour ce qui est de l'utilisation des technologies spatiales dans le système des Nations Unies, dans mon intervention précédente

j'avais dit qu'il serait utile que le Comité, ou plutôt que les agences spécialisées des Nations Unies, aient la possibilité de prendre la parole devant le Comité, qu'elles nous expliquent comment les technologies spécialisées peuvent répondre à leur mandat. Cela nous permettrait également d'entendre le rapport de ces agences spécifiques. Sur ce point, nous dépendons des autres organisations et bureaux des Nations Unies, et nous ne voulons pas alourdir leur travail, mais je pense que ce type de présentation serait très utile.

Pour ce qui est du point "Utilisation des données géospatiales dans le système des Nations Unies", je pense que ça serait bon d'inclure ce point à l'ordre du jour de la prochaine session et ensuite on pourrait voir comment procéder. Est-ce qu'on peut avoir une contribution des autres agences et institutions des Nations Unies ? On ne peut pas les forcer à venir. Il faut essayer d'être suffisamment souples, mais incluons ce point et essayons de voir quelle est la réaction. On pourrait essayer de voir comment ce sujet va évoluer et ensuite, à la prochaine session, nous pourrions nous prononcer, nous pourrions essayer de voir si ce point pourra être inclus également à la session de 2010, en fonction de l'écho que cela suscitera. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, M. le représentant des États-Unis. Cela permet de préciser le deuxième point, c'est-à-dire "L'utilisation des technologies spatiales dans le cadre des Nations Unies". En effet, là je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il serait utile d'avoir ou d'entendre ce qui s'est passé à la réunion interinstitutions et d'avoir le compte-rendu de cette réunion. Cela fait partie de cette vitalité que nous voulions injecter au Comité. Nous devons rester souples. Il s'agit de mécanismes compatibles. Je pense que c'est une très bonne idée pour l'année prochaine, et sur la base des réactions nous pourrions prendre une décision la prochaine fois. Colombie.

Mme H. L. BOTERO-HERNÁNDEZ (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Nous pensons que la proposition du Chili est importante. Il faut inclure ce point à l'ordre du jour, ainsi que la proposition des États-Unis, c'est-à-dire coordonner les efforts des différentes agences des Nations Unies. Nous sommes tout à fait d'accord avec cette approche. Cela est tout à fait conforme à ce qui a déjà été dit précédemment. C'est important d'assurer cette cohésion, cette cohérence entre le COPUOS et l'UIT, par exemple, notamment pour ce qui est des ressources, telles que les orbites de satellites et des télécommunications. Avec les précisions apportées par les États-Unis sur la façon d'aborder cette

deuxième question, nous pourrions nous associer au consensus et inclure ce point à l'ordre du jour.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci Colombie. Bien, il ne nous reste plus qu'à nous prononcer. Je me tourne vers le secrétariat qui nous expliquera la façon dont on pourrait inclure ces points et la façon dont on pourrait les examiner et voir si nous pouvons les inclure à l'ordre du jour. Merci.

M. N. HEDMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Vous connaissez l'ordre du jour pour la présente session, et dans cet ordre du jour nous avons neuf points de fond, le point 6, "Application d'UNISPACE III", le Rapport du Sous-Comité scientifique et technique, le Rapport du Sous-Comité juridique, les retombées bénéfiques, l'espace et la société, l'espace et l'eau, la coopération internationale, questions diverses.

Si vous voulez inclure le point "Espace et changement climatique", d'un point qui sera examiné de la même façon, autrement dit, le secrétariat pourra l'inclure en tant que nouveau point de l'ordre du jour, "Espace et changement climatique". Aucun problème, nous pourrions l'inclure à l'ordre du jour. Les États-Unis ont expliqué et précisé leur proposition, c'est-à-dire questions portant sur l'utilisation des activités spatiales par les entités des Nations Unies.

Je voudrais simplement vous rappeler que le COPUOS avait déjà décidé d'organiser une réunion interinstitutions et d'avoir ce rapport de la réunion interinstitutions, rapport qui serait présenté directement au Comité. En ce qui concerne le secrétariat, je pense qu'il serait utile d'avoir ce point à l'ordre du jour pour que les agences de la coordination interinstitutions puissent faire rapport au Comité et puissent participer aux débats du Comité. Nous aimerions avoir une précision de la part des États-Unis. Est-ce qu'il s'agit d'inclure ce point uniquement à l'ordre du jour de la prochaine session ou non ? Peut-être qu'on pourrait également envisager de remplacer un des points de l'ordre du jour actuel par le point "Changement climatique".

Le secrétariat voudrait également vous rappeler que nous avons une semaine et demie de travaux. Nous avons eu une semaine et demie de délibérations au COPUOS. Nous avons eu un grand nombre de présentations techniques. Donc, il faut essayer de voir comment présenter un ordre du jour pratique, concret qui nous permettrait de réaliser au mieux nos objectifs.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci le secrétariat. Je pense qu'il n'y a aucun doute sur le fait que vous avez fait un travail remarquable. Nous vous félicitons pour tous les efforts déployés. Le représentant des États-Unis,

souhaitez-vous intervenir. Vous étiez très clair sur la question, mais je vais quand même vous donner la parole.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je vous propose, Monsieur le Président, ce qui suit. Pour ce qui est du point "Activités spatiales et leur utilisation dans le système des Nations Unies". Nous pourrions avoir une réunion ce qui permettra au Président de la réunion interinstitutions de présenter le rapport et si d'autres agences spécialisées souhaitent faire rapport sur leurs propres activités, ils pourront le faire. À ce stade, ce ne sont pas les États membres qui peuvent intervenir, c'est plutôt les bureaux ou les organisations qui pourront intervenir. Ce point n'aura qu'un impact minimal sur notre ordre du jour. En fait, il ne s'agira que d'une ou deux interventions, dans un premier stade. Ensuite, si nous avons besoin de temps supplémentaire par la suite, nous pourrions le faire. Je pense que la prochaine fois nous pourrions l'inclure à l'ordre du jour en tant que point unique pour permettre au Président de la coordination interinstitutions de nous présenter les résultats et permettra également aux autres institutions et organismes de faire rapport sur leurs propres activités dans l'espace. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci États-Unis. Je pense que les choses sont claires. C'est une façon très prudente de procéder. Avec ces explications, nous pourrions accepter les deux propositions, le point "Espace et changement climatique" vue l'importance des thèmes "Espace et société" et "Espace et eau". L'autre point, "Utilisation des activités spatiales dans le systèmes des Nations Unies" présenté sous une forme appropriée ou avec un titre approprié.

S'il n'y a pas d'objection, nous pouvons considérer que nous pouvons inclure ces deux points à l'ordre du jour. Il n'y a pas d'objection. *Il en est ainsi décidé.* Merci.

Statut des observateurs

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous avons le point suivant, "Statut des observateurs". Pour ce qui est des demandes pour obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. Je voudrais vous rappeler que le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-cinquième session a pris note des demandes en suspens émanant de l'Organisation européenne des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral et de la Fondation d'un monde sûr, Secure World Foundation, pour obtenir un statut d'observateur permanent auprès du Comité. Nous avons pris note également de la demande

émanant de l'Organisation européenne des télécommunications par satellites qui souhaite obtenir un statut d'observateur permanent auprès du Comité. Le Sous-Comité juridique à sa quarante-septième session a pris note de la demande présentée par l'Organisation européenne des télécommunications par satellites pour obtenir un statut d'observateur permanent auprès du Comité.

À la présente session, le Comité a obtenu une demande de l'Institut international du droit spatial et du Prix international pour l'eau du Prince Sultan Bin Abdulaziz. Deux organisations non gouvernementales qui ont présenté leur demande d'octroi de statut d'observateur auprès du Comité. Ces demandes figurent dans les CRP.4, 5, 6, 7 et 8, documents qui ont été distribués par le secrétariat la semaine dernière et qui contiennent toutes les informations utiles présentées par les entités en question, informations présentées pour étayer leur demande auprès du Comité.

Vous avez entendu différentes présentations. Certaines de ces organisations sont connues de vous. Vous savez quelles sont leurs activités et leurs aspirations. Certaines de ces organisations ont apporté une contribution concrète à nos travaux. Pour toutes ces raisons, s'il n'y a pas d'objection, puis-je en conclure que le Comité approuve et souhaite accorder aux organisations ci-dessus le statut d'observateur permanent auprès du Comité ? Je vois que le Venezuela souhaite intervenir.

M. R. NAVARRO (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président. Je passe au point 14 de l'ordre du jour, "Statut d'observateur" à accorder à ces observateurs. Ma délégation souhaite souligner la responsabilité du COPUOS sur ce point. Dans mon pays, la participation de la société civile est un des éléments essentiels du processus de prise de décision comme cela est consacré par notre Constitution. Nous avons tous travaillé ensemble pour le bien de l'humanité, pour promouvoir les systèmes de santé, d'éducation et de participation des citoyens. Les intérêts collectifs des pays et des citoyens devraient être un objectif essentiel et la participation des ONG devrait se faire de façon organisée et appropriée. L'Assemblée générale a adopté une résolution 1996/31 où elle demande à toutes les organisations et agences du système des Nations Unies y compris le COPUOS d'examiner le principe déterminant la relation avec les ONG et de prendre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir la cohérence sur la base de ladite résolution.

Monsieur le Président, il y a un certain nombre de conditions nécessaires pour permettre un processus équitable et pour permettre les missions des ONG. Nous pensons que nous devons travailler

sur cette base afin d'arriver à des résultats convaincants. Certains de ces ONG ont un impact régional parfois ont une représentation au niveau international. Je pense qu'il faut éviter et qu'il faut faire attention à des organisations privées et commerciales qui ne veulent que renforcer ou promouvoir leurs activités commerciales. Autrement dit, nous devons examiner les demandes de ces organisations qui souhaitent devenir observateurs permanents et nous devons examiner l'aspect plus fondamental de leurs activités.

Sur cette base d'un principe de justice, je vous demande si toutes ces ONG ont satisfait à tous les critères de qualification pour qu'il n'y ait pas de traitement injuste parmi les différents candidats. Nous pensons que la procédure établie au sein du Comité a été établie à la trente-cinquième session concernant notamment le statut d'observateur permanent et pour ce faire, les organisations doivent avoir un statut d'observateur auprès de l'ECOSOC. Il faut qu'il s'agisse d'organisations à but non lucratif, il faut que l'organisation ait un personnel et un siège précis. Et quatrièmement, ses activités devraient relever directement du mandat du COPUOS.

À la lumière de tous ces éléments, nous pensons que tant que tous ces critères ne sont pas satisfaits, nous ne devons approuver l'admission d'aucune de ces ONG. Le fait que cela n'a pas toujours été fait dans le passé ne signifie pas que nous devrions procéder différemment à l'avenir. Il faut que la justice et l'équité l'emportent de notre prise de décision.

Nous avons un certain nombre d'entités qui demandent le statut d'observateur permanent. Nous avons l'Organisation européenne de recherche astronomique dans l'hémisphère austral, nous avons la Secure World Foundation, nous avons l'Institut européen du droit spatial, ainsi que le Prix international pour l'eau du Prince Sultan Bin Abdulaziz. Nous ne voyons pas très bien si toutes ces organisations répondent à tous les critères de sélection pour devenir observateurs permanents auprès du Comité. Je voudrais savoir si ces organisations répondent aux critères qui ont été adoptés en 1990, notamment le Prix international pour l'eau du Prince Sultan Bin Abdulaziz. Nous voudrions que le même traitement soit accordé à toutes les entités qui demandent le statut d'observateur et s'ils ont également un statut d'observateur auprès de l'ECOSOC, ça c'est important. Essayons de voir comment cette procédure a été appliquée dans le passé et on pourrait peut-être la modifier. Il faudrait adopter une procédure définitive et finaliser pour qu'on mette l'accent sur la pertinence des activités et la nature des organisations qui demandent le statut d'observateur. Je pense que ces organisations

devraient travailler dans le domaine de la santé, l'éducation, etc. Il faudrait avoir un système plus rationnel pour travailler à l'avenir. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie M. le représentant du Venezuela. Cuba souhaite intervenir.

M. D. CODORNIU-PUJALS (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Nous partageons certaines des préoccupations du Venezuela. En fait, de plus en plus d'entités demandent un statut d'observateur. D'une façon générale c'est une bonne chose tant qu'il s'agit d'organisation qui travaillent dans un domaine lié à nos activités et que ces organisations ont quelque chose à nous apporter. Les questions spatiales sont représentées de plus en plus dans les différents aspects des activités de la société. Donc, il serait bon de suivre la proposition du Venezuela, autrement dit établir un certain nombre de critères qui pourraient éventuellement être modifiés. Mais avoir un certain nombre de critères précis, car sur la base des documents, il ne ressort pas clairement si ces organisations disposent d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC, ce qui fait partie des critères que nous avons adoptés et qui en fait une sorte de garantie. Il s'agit d'entités reconnues au niveau international et il est important de déterminer l'utilité, la pertinence de leurs activités par rapport au Comité.

Pour toutes ces raisons, nous préférierions prendre du temps, examiner tous ces différents éléments et ensuite nous prononcer. Cela ne devra nullement empêcher une organisation qui pourrait être invitée à un moment donné pour intervenir sur un point précis de l'ordre du jour, mais le statut d'observateur c'est quelque chose qui devrait être octroyé à des entités dont les activités correspondent au mandat du Comité. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. La République populaire de Chine.

M. X. GUO (Chine) [*interprétation du chinois*] : Ma délégation voudrait également saisir cette occasion pour faire quelques commentaires sur le statut d'observateur permanent auprès du Comité. Ma délégation a vu que certaines organisations non gouvernementales y compris la Secure World Foundation, l'Organisation européenne de recherche astronomique, l'Institut internationale du droit spatial, etc., ont pris des initiatives pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace et promouvoir les sciences et technologies spatiales ainsi que pour sensibiliser le public aux activités spatiales, donc ils ont joué un rôle actif dans ce domaine.

Ma délégation se félicite de la participation des organisations non gouvernementales aux activités du COPUOS. Nous nous félicitons que ces organisations souhaitent obtenir un statut d'observateur permanent auprès du Comité. Toutefois, nous comprenons par ailleurs la position et les préoccupations exprimées par le Venezuela et par Cuba. À la quarante-troisième session du COPUOS en 1990, le Comité a déterminé à l'unanimité les critères retenus pour permettre d'octroyer le statut d'observateur permanent auprès du Comité. Nous pensons que tant que nous n'aurons pas adopté de nouveaux critères, nous devrions appliquer les critères actuellement en place. Nous espérons très sincèrement que les ONG lors de leur demande de statut d'observateur, que dans leurs demandes ces ONG vont comprendre et appliquer les critères du Comité pour que leurs demandes puissent être examinées au plus vite. Merci.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie la représentante de la Chine et je vais donner maintenant la parole à l'Ambassadeur du Chili.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais commencer par souscrire à votre introduction du sujet, introduction qui a été impeccable et vous pouvez être assuré de notre soutien. Votre interprétation est une interprétation politiquement correcte. Mais d'un point de vue juridique, je pense que l'on pourrait même faire trembler ce bâtiment, le bâtiment de New York et le bâtiment de Genève si l'on commence à étudier si les décisions que nous prenons ont une assise juridique. Il y a bien sûr une pratique habituelle, il y a en quelque sorte un droit coutumier qui s'est établi. Il y a des résolutions, il y a des décisions et je pense qu'il y a une pratique habituelle qui existe ici quant à l'octroi du statut d'observateur.

Je pourrais citer différents exemples, par exemple la représentante du Saint Siège s'est vue octroyer un statut d'observateur. À ce moment-là, il faudrait empêcher à cette représentation de participer à nos travaux, si nous adoptons une position extrême. Il y a un grand nombre d'autres agences, d'autres organisations, l'Organisation astronomique internationale qui appuie nos travaux, qui organise des conférences très importantes. Vous avez également l'Association internationale du droit spatial et ainsi de suite. Il y a également plusieurs ONG qui se sont vu octroyer ce statut. Par exemple, Space Generation Forum, il faudrait lui enlever son statut, alors que moi au contraire, je souhaiterais qu'une telle organisation participe de plus en plus activement à nos travaux. Donc, si l'on commence à utiliser des critères à la limite du politique et du juridique et s'il y a des éléments qui

ne sont pas bien définis, on risque de tomber dans une situation d'autoflagellation et je peux vous assurer que cette situation risque d'avoir un impact sur les travaux du Comité. Dans le cadre des Nations Unies il faut qu'il y ait un débat démocratique, c'est l'essence même de l'Organisation. Nous sommes prêts à écouter toutes les parties, quelles que soient leurs positions.

Nous souhaiterions dire que nous sommes d'accord avec ce qui a été dit par le Venezuela, la société civile joue un rôle très important certes, et nous sommes également conscients que cela est vrai pour d'autres pays également, car nous avons des relations spéciales entre le Venezuela et le Chili, ou entre le Venezuela et Cuba, et nous pouvons vous présenter des témoignages précis, nous pouvons vous expliquer le rôle important que joue la société civile dans ces pays. La société civile joue un rôle fondamental dans mon propre pays également. La société civile c'est un nouvel acteur du droit international. La société civile, par le biais des ONG, s'est transformée en véritable acteur et a été reconnue comme telle par la communauté internationale. Il y a une horizontalisation du droit international, il y a de nouveaux thèmes, il y a de nouveaux facteurs et pour étudier ces nouveaux thèmes, nous avons besoin de nouveaux acteurs.

Je sais que c'est la Coupe d'Europe de football mais il faut éviter les auto goals. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas d'accord avec ce que fait une ONG que nous ne devons pas lui octroyer le statut d'observateur. Je ne comprends pas pourquoi on débat de questions qui n'ont jamais été débattues ici au sein du Comité. Nous avons toujours accueilli de façon très généreuse différentes organisations et je pense qu'il faudrait continuer à le faire. Parce que les ONG qui viennent ici, ce sont des ONG qui viennent non pas pour nous imposer une doctrine, mais viennent tout simplement pour travailler avec nous, de toutes les façons on ne peut pas nous imposer une doctrine quelle qu'elle soit, parce que nous sommes tous des pays souverains. Donc, nous arrêterons des décisions de façon souveraine, et si nous voyons qu'une ONG ne se comporte pas comme elle devrait se comporter, alors à ce moment-là il sera grand temps de réagir.

Mais je voulais dire que tous les observateurs ne sont pas des ONG. Nous estimons par conséquent que la demande de l'ESO doit être acceptée pour une raison très claire. Je souhaiterais que l'on me prouve scientifiquement parlant que l'astronomie n'a rien à voir avec l'espace extra-atmosphérique, et eux ils travaillent non pas sur les espaces marins ou sur les espaces terrestres, ils travaillent sur l'espace extra-atmosphérique. Peut-être qu'ils ont changé de type d'activité, mais

l'astronomie est un sujet qui nous intéresse ici, c'est un sujet qui nous importe en tant que Comité.

Je voudrais également dire que si nous invoquons des raisons pour accepter ou pour ne pas accepter, alors à ce moment-là il faudrait invoquer ces mêmes raisons lorsqu'il s'agit de refuser une organisation. Vous avez la même chose pour d'autres organisations qui ont un statut d'observateur et qui font un excellent travail. Pourquoi dire non à la demande par des organismes qui pourraient nous aider ici au sein du Comité ? Je pense qu'il y a là un danger. Il faut éviter ce genre de veto car ces vetos peuvent avoir un impact négatif sur les activités du Comité.

Ce qui est important c'est la participation de tous, surtout la participation des organes qui s'occupent d'espace de façon directe ou indirecte. Est-ce que l'Organisation ESO s'occupe de façon directe ou indirecte de l'espace ? La réponse est oui, et on peut donner l'exemple d'autres organisations également. Par exemple Space Generation Forum s'occupe d'espace, donc il y a un lien direct avec les activités spatiales qui nous préoccupent ici au sein du Comité. Je pourrais citer d'autres organisations, par exemple l'Organisation Secure World, il s'agit d'une organisation qui s'occupe d'espace également. J'ai déjà rappelé le rôle que peut jouer et que joue la société civile. Je suis désolé si j'utilise cette expression, mais soit on est enceinte soit on ne l'est pas. Soit une femme est enceinte, soit elle ne l'est pas. Je suis désolé d'utiliser une expression un petit peu vulgaire, mais je pense qu'il faut que les choses soient claires. Est-ce qu'on veut que la société civile participe à nos travaux ou pas ? Si nous ne le souhaitons pas, il faut le dire, mais si nous le souhaitons, il faut agir de façon à impliquer la société civile dans les travaux du Comité.

Je suis d'accord, il existe une réglementation, il existe même un Comité chargé des ONG, Comité qui se réunit régulièrement dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies. Mais encore une fois, il s'agit d'un contexte quelque peu différent. Ici, nous sommes en train de discuter de l'octroi d'un statut d'observateur aux organisations en ayant fait la demande.

Nous souhaiterions à ce sujet, faire une proposition très claire, et je souhaiterais que ma proposition soit prise en compte, Monsieur le Président, et qu'on en prenne note. Premièrement, nous devrions accepter tout le monde sans exclusion et nous devrions également envisager que d'autres ONG ayant des avis différents et répondant aux préoccupations énoncées par certaines délégations puissent participer à nos travaux. Nous allons être les premiers à coopérer avec ces

organisations. Si la demande de ces organisations n'est pas respectée, d'organisations qui s'occupent d'espace, comme l'ESO ou d'autres organisations dont j'ai oublié le nom, et si nous estimons que la demande de ces organisations doit être renvoyée à l'Assemblée générale, en demandant l'avis juridique du Service juridique des Nations Unies, alors à ce moment-là, il faudrait demander au Service juridique des Nations Unies si les ONG peuvent se voir octroyer un statut d'observateur auprès du Comité. J'ai fait une proposition très claire et j'espère que cette proposition sera débattue. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie pour toutes ces observations. Il y a plusieurs délégations qui souhaitent s'exprimer sur ce point. En tant que Président, je souhaiterais juste faire deux observations.

Le COPUOS a accepté dans le passé d'accepter l'octroi du statut d'observateur à des ONG qui ne disposaient du statut d'observateur auprès de l'ECOSOC. Ces ONG étaient en train de présenter leur demande à l'ECOSOC mais ne s'étaient pas encore vues octroyer le statut d'observateur auprès de l'ECOSOC. Nous, ce que nous sommes en train de faire ici, c'est d'examiner les activités et la contribution que pourraient être celles de ces ONG aux travaux du Comité. Je suis d'accord avec ce qui a été dit par le Venezuela, c'est la société civile que nous écoutons lorsque nous écoutons les ONG. Le COPUOS et les activités spatiales en général sont en train de s'enrichir à la vitesse grand V et c'est la raison pour laquelle nous recevons de plus en plus de demandes de la part des ONG. Je ne pense pas qu'il faille pénaliser ces ONG parce que les ONG ne disposent pas des critères nécessaires, mais cela signifie que nous ne tenons pas compte de la pratique habituelle, parce que je répète que ce statut a été octroyé à des ONG qui ne disposaient pas du statut d'observateur auprès de l'ECOSOC.

Je n'ai pas d'autres observations à faire en tant que Président, mais je pense que dans le cadre du débat, les observations que je viens de faire prêtent à réflexion. Il y a plusieurs délégations qui souhaitent intervenir, l'Indonésie, le Venezuela, la République tchèque, la Bolivie, les États-Unis. Je donne la parole à l'Indonésie.

Mme E. S. ADININGSHI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Pour ce qui est de l'inclusion des ONG en tant qu'observateurs permanents, ma délégation en principe peut accueillir n'importe quel ONG en tant qu'observateur permanent auprès du Comité. Toutefois, avant de décider du statut à octroyer à une ONG, le statut notamment d'observateur

permanent, je pense qu'il faut voir ce que nous attendons de ces ONG. Quels sont les critères que cette ONG doit satisfaire ? Du point de vue d'un pays en développement tel que l'Indonésie, nous voyons qu'il y a une lacune entre la société spatiale, l'information spatiale et l'usager de cette information. C'est pourquoi nous pensons que la participation des ONG aux activités de ce Comité justement permettra de relancer le débat, stimulera le débat, et permettra d'avoir une contribution dans les différentes questions que nous abordons, notamment le rôle des technologies spatiales dans le développement durable.

Pour ce qui est de l'inclusion des ONG qui souhaitent un statut d'observateur permanent, nous devrions peut-être d'abord définir les critères d'éligibilité pour ces ONG. Le Comité devra examiner de très près les activités de ces ONG, leur domaine d'activité, pour qu'à l'avenir la participation des ONG à nos travaux puisse être encore plus bénéfique. Merci.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Madame, pour cette intervention. Je vais donner maintenant la parole au représentant du Venezuela.

M. R. NAVARRO (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Nous n'avons jamais dit que les organisations ne devaient pas de voir octroyer le statut d'observateur auprès du Comité, car nous estimons qu'effectivement ces organisations peuvent tout à fait enrichir et compléter les activités que nous réalisons au sein du Comité.

Cela dit, nous estimons que cette question est une question qui ne relève pas de l'entrée dans un club, il y a des critères à respecter. Il ne s'agit pas ici de présenter trois photos d'identité et d'être inscrit au club. Il y a des critères, les critères sont obligatoires. Il y a un mandat de l'Assemblée générale des Nations Unies en ce sens. Comme cela a été indiqué par l'Indonésie à juste titre, nous devons absolument être attentifs et tenir compte de toutes les activités réalisées par ces ONG.

En fait, ce que nous demandons c'est que le secrétariat nous en dise un petit peu plus. Le secrétariat devrait nous faire savoir si les ONG respectent ou non les différents critères, critères fixés par l'Assemblée générale. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci pour votre intervention. Je pense que nous allons répondre à votre demande. C'est pourquoi je vais donner la parole au secrétariat qui va essayer d'apporter un certain nombre d'éléments de réflexion. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Les décisions que vous devez prendre, pour ce qui est du secrétariat, en plus des informations qui vous ont déjà été fournies, notamment pour les ONG qui demandent le statut d'observateur permanent à la présente session, ce que nous pouvons dire c'est que tous ces observateurs répondent à un certain nombre de critères, mais toutes ces organisations avaient dit qu'elles étaient sur le point de demander le statut d'observateur également à l'ECOSOC.

En plus des critères qui ont été adoptés à la quarante-troisième session du Comité, comme cela a été mentionné par le Venezuela, concernant le statut consultatif auprès de l'ECOSOC qui est un des critères, le Comité avait admis certaines organisations en tant qu'observateurs permanents qui étaient sur le point de demander le statut d'observateur auprès de l'ECOSOC. La demande de statut d'observateur auprès de l'ECOSOC prend beaucoup de temps, donc il faut agir avant, peut-être.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le secrétariat qui dispose de tous les documents précis, qui a des informations sur chacune des organisations qui en ont fait la demande. Je pense que toutes ces informations ont déjà été distribuées et donc vous pouvez trouver toutes ces informations dans les documents CRP.4, 5, 6, 7 et 8. Je donne la parole à la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'ai deux commentaires, un commentaire d'ordre général et un autre commentaire plus précis. Le débat d'aujourd'hui est en fait la poursuite du même débat qui a eu lieu à la dernière session du Comité. Le Comité, comme cela figure dans le Rapport, le Comité a déjà pris un certain nombre de décisions sur la façon de traiter ces demandes. Il faut éviter de redire la même chose, les arguments qui ont déjà été présentés et examinés de façon détaillée la dernière fois.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je pense que c'est une question de portable. Vous pouvez poursuivre puisque le problème est réglé.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Donc, nous ne devrions pas reporter à nouveau l'examen de cette question sur la base de critères déjà définis. Je ne dis pas qu'il faut se précipiter, il ne faut pas évaluer toutes les qualifications de ces organisations, mais je pense que vu la liste des organisations qui peuvent enrichir nos débats, ne pas permettre à ces organisations de participer à nos travaux ne serait

pas productif et irait à l'encontre de nos propres intérêts. Voilà donc la remarque générale, et je voudrais faire maintenant un commentaire plus spécifique et concret.

Nous sommes saisis de quatre demandes. L'une d'entre elles émane d'une organisation intergouvernementale et les trois autres sont des organisations non gouvernementale. Pour ce qui est de la demande de l'organisation intergouvernementale, je ne vois pas du tout pourquoi le COPUOS auraient des objections ou pourrait ne pas adopter cette organisation qui travaille dans le domaine spatial, qui cherche à promouvoir la coopération spatiale au sein des Nations Unies, je veux parler de l'Organisation européenne de télécommunications par satellites. En fait, c'est une des rares organisations intergouvernementales qui ait adhéré à un des traités de l'espace, en l'occurrence la Convention sur la responsabilité. Je ne vois vraiment pas pourquoi la demande d'admission de l'Organisation européenne de télécommunications par satellites devrait être de nouveau reportée. Voilà une demande concrète.

L'autre demande précise et concrète porte sur la demande de l'Institut international du droit spatial. Cette demande a été faite car l'Institut international du droit spatial est devenu une organisation indépendante et précédemment cela relevait de la Fédération astronautique internationale qui avait le statut consultatif auprès de notre Comité depuis des années et des années. Très franchement, c'était surtout l'Institut international du droit spatial qui a collaboré étroitement avec notre Comité. Notamment depuis de nombreuses années, cet institut organise des colloques à l'intention du Sous-Comité juridique et ces colloques, à mon avis, ont été très utiles et très intéressants et qui avaient bénéficié d'un grand intérêt ces dernières années. Pour une raison purement administrative, c'est-à-dire l'Institut international est devenu un organisme autonome, pour cette raison administrative, je ne vois pas pourquoi on empêcherait cette organisation d'obtenir un statut d'observateur permanent.

Pour ce qui est des deux autres organisations, j'attire votre attention sur la demande émanant de la Secure World Foundation qui a déjà été examinée de façon détaillée l'année dernière. L'année dernière, nous avons reporté cette demande mais nous avons décidé que l'organisation devrait être invitée à participer aux sessions du Sous-Comité. C'est ce qui a été fait, alors pourquoi ne pas prendre une décision finale maintenant sur la demande de cette organisation?

Pour ce qui est maintenant de l'Organisation européenne de recherche astronomique dans

l'hémisphère austral, à mon avis c'est une institution scientifique basée sur la coopération internationale entre les pays des deux continents, et je ne vois vraiment pas pourquoi on ne pourrait se prononcer maintenant sur cette demande. Merci.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Celui qui vient de prendre la parole est une personne particulièrement compétente, une personne qui sait tout ce qui a été fait au sein du Comité. Par conséquent, je n'ai aucun doute quant aux arguments qui viennent d'être évoqués par M. Kopal et quant aux observations qui ont été faites sur ces organisations. Je vous remercie. La Bolivie.

M. P. MARCA-PACO (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation souhaiterait souscrire à ce qui a été dit à ce sujet par Cuba et par le Venezuela. Il est nécessaire de respecter les procédures qui existent. Ma délégation n'est pas contre une organisation quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse d'une organisation non gouvernementale ou qu'il s'agisse d'une organisation intergouvernementale. Nous ne sommes pas contre les demandes présentées par les différentes organisations. Nous avons vu les contributions importantes des différentes organisations qui bénéficient d'un statut d'observateur.

Mais je pense que si nous souhaitons respecter des règles du jeu précises, des règles du jeu démocratiques et si nous souhaitons respecter les principes qui régissent le rôle des pays membres au sein des Nations Unies, je pense qu'au minimum, nous nous devons de respecter la procédure. Ce Comité, et c'est du moins le sentiment de ma délégation, ce Comité compte tenu des progrès et de l'évolution des activités spatiales pour le bien de l'humanité, le Comité joue un rôle de plus en plus important. Ce Comité est en train de se transformer en un Comité qui arrête des décisions, décisions qui auront un impact sur l'avenir de l'humanité, décisions qui auront un impact sur les activités spatiales et sur les problèmes auxquels se heurte l'humanité, des catastrophes à la famine en passant par la pénurie de denrées alimentaires ou encore par tous les phénomènes liés au changement climatique. Pour tous ces éléments l'espace et les satellites jouent un rôle crucial.

C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il est très important que ce Comité respecte toutes les règles, respecte toutes les normes qui existent et respecte également les normes suivies par d'autres organes comme l'Assemblée générale. Des organes qui sont en quelque sorte les organes de tutelle. Alors, je ne sais pas exactement quelles sont les décisions qui ont été arrêtées auparavant

sur la question. Le Venezuela et Cuba en ont parlé. On a évoqué des critères, des critères permettant de décider de l'octroi ou non d'un statut d'observateur pour les organisations ou pour des ONG. Mais je pense qu'il est fondamental de respecter ces normes quelles qu'elles soient.

Cela dit, je voudrais ajouter qu'il serait peut-être opportun, dans le cadre de la prochaine session ou dans le cadre d'une autre session, il serait peut-être opportun que le Comité revienne sur ses méthodes de travail, que l'on revoie un petit peu quelles sont les règles qui régissent ce genre de décision. Est-ce qu'il y a par exemple des normes, des normes habituelles, des normes traditionnelles ? Je pense qu'il serait très important de revenir sur tous ces outils. Il y a un grand nombre de délégations qui connaissent tous les tenants et les aboutissants du Comité, mais il y en a d'autres qui en savent peut-être un petit peu moins. C'est la raison pour laquelle ces délégations ont des arguments à présenter et peuvent nous dire que ces pratiques doivent être suivies. Moi je pense qu'il serait très important de savoir quelles sont les règles qui existent. Quelles sont les règles écrites, les règles non écrites ? Quelles sont les règles qui s'appliquent ? Quelles sont les règles qui sont contraignantes, celles qui le sont moins ? Je me réfère ici à cette question de l'octroi du statut d'observateur, mais je me réfère également à d'autres questions. Il est fondamental de savoir quelles sont les règles, quelles sont les règles que doit respecter le Comité dans ses activités. Je pense que cela est fondamental. Peut-être que dans le cadre de la prochaine session on pourrait débattre de ce sujet.

Je voudrais, en conclusion, Monsieur le Président, dire qu'il y a des demandes qui nous sont présentées, des demandes d'octroi du statut d'observateur. Compte tenu du nombre d'organisations qui présentent ces demandes, à un moment ou à un autre on aura autant d'organisations non gouvernementales que d'États membres qui participent aux travaux du Comité. Alors je ne sais pas si c'est cela l'objectif du Comité, mais je pense qu'on risque d'arriver à ce point là, et on risque même de se retrouver à un Comité où il y aurait plus d'ONG que d'États membres. C'est juste une interrogation. Est-ce qu'il existe un nombre limite ? Est-ce que l'on peut octroyer le statut à toutes les organisations, à toutes les ONG qui le demandent ? Est-ce qu'il y a une règle qui indique s'il existe un chiffre limite ? Est-ce qu'il y a des critères qui ont été adoptés à ce sujet ? Parce que je pense qu'il existe un risque. On va se retrouver un beau jour, avec plus d'ONG que d'États membres. Inutile de répéter qu'il y a des critères, je pense qu'il est très important de savoir quels sont les critères, et je pense qu'il faut surtout

procéder de la façon la plus claire et la plus transparente possible. C'est cette transparence qui doit guider nos pas, car je pense qu'il est très important de savoir quelles sont les règles, parce qu'il s'agit de questions fondamentales. Donc, on ne peut pas remettre en cause les règles. Ces règles ont un lien direct avec l'existence même du Comité. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Je pense que je comprends bien vos inquiétudes. En fait, notre Comité a toujours agi dans la transparence. Nous avons respecté toutes les règles établies aux Nations Unies. Il n'y a jamais eu de problèmes avec la façon dont le Comité a travaillé, même pour ce qui est de l'adoption de nouveaux membres, vous êtes un nouveau membre, M. le représentant de la Bolivie, et même dans ces cas-là, le Comité a travaillé avec toute la sagesse et la rapidité, reconnaissant l'apport de la Bolivie, son apport aux travaux des Nations Unies. Ça c'est une observation.

Par ailleurs, vous avez raison, de dire qu'on pourrait faire une liste, un relevé de toutes les conditions à remplir. Vous avez raison, ce serait une bonne idée. Les États-Unis. Pardon, le Chili, vous avez une motion d'ordre ?

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Non, il ne s'agit pas d'une motion d'ordre, Monsieur le Président, j'ai juste une déclaration à faire, donc je ne sais pas si les États-Unis ont demandé la parole avant moi.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Non, vous êtes après les États-Unis. Les États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais m'associer à l'intervention de la République tchèque. Le représentant de la République tchèque a précisé clairement la situation actuelle. Pour ce qui est d'EUTELSAT, la question du statut consultatif auprès de l'ECOSOC ne s'applique pas pour l'EUTELSAT. Donc l'évaluation de leur demande d'admission devrait se faire uniquement sur les critères suivants. Quel est l'intérêt de leurs activités ? Que peuvent-ils apporter à nos travaux ? Clairement, il s'agit d'un apport tout à fait positif à nos travaux. Il est évident que les observateurs qui participent à nos travaux ont travaillé de façon très constructive. Nous n'avons jamais eu de problèmes avec des observateurs qui nous dérangent ou qui abusent de leur statut. Je pense qu'il ne devrait y avoir aucune difficulté à octroyer un statut d'observateur à des organisations qui ont fait déjà leurs preuves. Un grand nombre de ces observateurs

ont participé de façon active aux équipes d'action, ont fait des présentations sur différents sujets d'intérêt. En fait parfois, ils ont participé de façon plus active et plus constructive que les États membres, il faut le dire. C'est important également.

Pour ce qui est de la question du statut auprès de l'ECOSOC, une ONG qui demande un statut d'observateur permanent devrait en effet, disposer d'un statut d'observateur auprès de l'ECOSOC, nous n'avons jamais dit que c'était une condition *sine qua non*. Nous savons que l'octroi de la qualité d'observateur auprès de l'ECOSOC est une longue procédure. Si nous insistons pour que ces organisations ne puissent devenir observateurs auprès du Comité que si elles disposent d'un statut auprès de l'ECOSOC, c'est en fait donner à l'ECOSOC la possibilité de trier nos candidats. On pourrait arriver en fait à une situation impossible et en fait l'ECOSOC pourrait évaluer une ONG qui a apporté sa contribution à nos activités, alors que l'ECOSOC ne comprendra pas l'importance de cette ONG pour le Comité.

Je pense qu'il est important que l'ONG demande ce statut d'observateur auprès de l'ECOSOC, mais qu'en attendant que ce statut soit octroyé elle puisse participer à nos travaux, d'autant plus que cela enrichit nos travaux. Il n'y a aucune raison de modifier cette procédure. Il n'y a aucun intérêt national en jeu. Plutôt que d'exclure ces organisations qui doivent poursuivre une longue procédure méandreuse auprès de l'ECOSOC, je pense que nous devrions, quant à nous, faire preuve de souplesse. Merci.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Je voudrais demander au secrétariat si toutes ces organisations ont présenté leur demande d'observateur auprès de l'ECOSOC. Secrétariat.

M. N. HEDMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : L'information que chacune de ces ONG nous a donnée, la question de l'ECOSOC ne vaut pas pour les organisations intergouvernementales, cela ne concerne que les ONG, toutes les ONG donc nous ont donné cette information. Dans la note de couverture présentée au secrétariat, elles nous ont dit qu'elles ont demandé le statut d'observateur auprès de l'ECOSOC. En tout cas c'est l'information dont nous disposons. Toutes ces organisations sont sur le point d'acquiescer le statut d'observateur auprès de l'ECOSOC.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Je vais donner maintenant la parole au Canada.

Mme A.-M. Lan PHAN (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Nous

appuyons la position de la République tchèque et des États-Unis. Nous pensons que l'analyse fournie par la République tchèque est très utile et nous pensons que le Comité devrait permettre à ces organisations de participer au COPUOS en tant qu'observateur permanent.

Je voudrais attirer votre attention sur une demande qui a déjà fait l'objet d'examen l'année dernière à la cinquantième session. L'année dernière la Secure World Foundation a présenté sa demande et nous avons pris une décision. Depuis, le Canada a eu largement la possibilité de voir comment travaille la Secure World Foundation dans différents domaines. Nous sommes convaincus que cette fondation apporte une contribution très positive à nos travaux. Leurs activités complètent favorablement les activités du COPUOS. Nous pensons que leur présence et leur contribution à nos travaux seraient tout à fait conformes à leurs activités passées. Donc, nous pensons que cela serait une bonne idée de leur donner le statut d'observateur permanent et enrichirait et augmenterait la liste des observateurs permanents auprès du COPUOS.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Syrie.

M. O. AMMAR (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, nous avons passé beaucoup de temps l'année dernière à discuter ce sujet. Je crois que ce débat se poursuivra avec la même fréquence, voire beaucoup plus fréquemment, lorsqu'il y aura une demande faite d'obtenir un statut d'observateur. Par conséquent, il faudrait qu'il existe des règles, des normes à suivre en la matière. Auparavant, bien sûr, nous avons accepté certaines organisations en tant qu'observatrices ici, mais non sur la base de certaines normes. Mais ceci ne veut pas dire que les choses doivent se poursuivre de la sorte. En effet, nous avons déjà dit que les sciences spatiales se développent de façon fulgurante. Les organisations gouvernementales ou non gouvernementales se multiplient également de façon fulgurante. Donc, raison de plus que nous agissions en vertu de certaines normes. Ces normes, en plus de leur aspect juridique doivent répondre à la question suivante : Quel est l'intérêt pour ce Comité d'avoir un certain observateur ? Quel est l'intérêt pour l'observateur d'assister aux réunions du COPUOS ?

De même, il arrive parfois que ces organisations ne méritent pas nécessairement un statut d'observateur permanent, puisque ces organisations pourraient changer. Donc, pour résoudre tous ces problèmes, il faudrait que nous ayons des bases, des fondements bien précis en fonction desquels le Comité pourra se prononcer sur le statut réclamé par telle ou telle organisation.

Bien sûr, nous ne nous opposons pas à l'obtention d'un tel statut, l'essentiel c'est d'avoir des normes pour ne pas que nous passions beaucoup de temps à chaque fois à déterminer le statut de telle ou telle organisation.

J'estime également qu'il faudrait que la qualité d'observateur de ces organisations soit révisée de temps en temps, sur la base de l'efficacité de ces organisations, de leur intérêt pour nous et de notre intérêt pour elles, sans nécessairement accepter une organisation indépendamment de son statut ou de si elle va changer ou non. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Le Chili.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Nous sommes tout à fait d'accord avec l'intervention de la République tchèque et l'intervention des États-Unis. Une précision, nous sommes d'accord avec vous pour dire que le Comité a toujours travaillé dans la transparence, tout a été clair et transparent. Troisièmement, le fait qu'il y ait de plus en plus d'organisations et que nous n'ayons pas de définition précise pour ces organisations dans le système des Nations Unies. En plus, les organisations internationales viennent, font une intervention et s'en vont, et nous pouvons poursuivre nos travaux sur une base plus scientifique. Nous ne savons pas ce que fait l'UNESCO dans le domaine de la télééducation, ou ce que l'OMS fait dans le domaine de la télémédecine.

Nous pouvons examiner d'autres organisations, le Conseil des droits de l'homme, et voir quels sont les observateurs qui participent à ces travaux. Le nombre d'observateurs parfois dépasse le nombre des États membres. Par exemple, au Chili, le problème ethnique est très important et les ONG accordent une grande importance à cette question. La plupart des pays veulent faire en sorte que ces questions soient traitées comme elles le méritent, ce n'est pas vraiment une question d'ordre juridique. J'essaie simplement de recentrer le débat, débat qui semble un petit peu nous échapper. La question de l'ECOSOC, comme l'a dit le représentant des États-Unis, c'est une longue procédure pleine de méandres. Demander le statut à l'ECOSOC demande beaucoup de temps. Les ONG qui font leur demande auprès de l'ECOSOC attendent longtemps avant d'obtenir un résultat.

Je vais faire la proposition suivante. Qu'on accepte les ONG *ad referendum*. Je pense que cela satisferait tout le monde en attendant qu'on en sache plus, mais comment obtenir plus d'informations sur ces ONG si on ne leur permet

pas de venir dans la salle, donc avoir une approche *ad referendum*. Elles peuvent également répondre aux critères et demander le statut d'observateur auprès de l'ECOSOC en attendant, entre temps. D'un point de vue juridique, c'est une autre question. Je voudrais qu'on prenne une décision *ad referendum*, qu'on adopte cette approche sur toutes ces demandes, et une fois que l'ECOSOC aura pris sa décision, dans ces cas-là on pourra accepter la décision de l'ECOSOC et octroyer un statut d'observateur permanent ensuite, mais qu'on les accepte immédiatement mais *ad referendum*.

Je voudrais remercier la Bolivie pour sa proposition. Il y a des règles de procédure. Nous aimerions que cette proposition de la Bolivie puisse être acceptée. Il n'y a pas beaucoup de pays qui ont dû attendre aussi longtemps pour devenir membre du Comité ou qui ont dû se battre pour le devenir. Il y a un grand nombre de délégations qui ne viennent jamais, qui ne viennent pas ou qui ne restent qu'un jour, ce qui est une offense, un affront pour nous. Je pense qu'il serait bon, en consultation officieuse, d'essayer de voir les modalités et la façon dont on pourrait traiter cette question d'observateurs. Le Groupe de l'Amérique latine, aussi bien au niveau officiel qu'au niveau officieux, nous avons toujours insisté sur le fait qu'il fallait tenir compte de l'attention accordée par certains pays développés à ce Comité. La Bolivie a donné un exemple excellent de leur participation.

Je répète ma proposition sur ce point. Je voudrais qu'on accepte les ONG *ad referendum* en attendant une décision au niveau de l'ECOSOC mais qu'en attendant ces organisations puissent participer à nos travaux car il n'y a pas d'obstacle purement juridique à leur participation. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Je pense que nous avons entendu différentes propositions. Nous avons entendu la proposition claire du Chili. Je vous la soumets, il s'agit d'accepter *ad referendum* les demandes d'observateur permanent, étant bien entendu qu'on attend seulement la décision de l'ECOSOC. Je voudrais apporter une toute petite modification à votre proposition. Je voudrais leur demander qu'elles fassent rapport par écrit des progrès réalisés dans leur demande de statut d'observateur auprès de l'ECOSOC, donc qu'elles nous présentent annuellement un rapport d'avancement de leur demande auprès de l'ECOSOC. Y a-t-il une objection ? Le Venezuela s'y oppose ou est-ce qu'il souhaite intervenir ? Si vous n'êtes pas opposé c'est très bien. Vous êtes pour ou contre ?

M. R. NAVARRO (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais simplement intervenir. Je pense que si nous

procédions cela *ad referendum* on risque de changer nos propres règles quant à l'octroi du statut d'observateur. À chaque fois qu'une organisation demande un statut d'observateur, elle ne l'obtiendrait que *ad referendum*. Peu importe la décision de l'ECOSOC, cela ne me paraît pas justifié. Pour ce qui est de la condition de demander le statut auprès de l'ECOSOC, cela ne suffit pas, il faut que l'ECOSOC approuve la demande dans le cadre des critères établis. Merci.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le Venezuela et je voudrais préciser les choses. Peut-être que les choses n'ont pas été clairement énoncées. On a demandé que cette demande présentée à l'ECOSOC soit évaluée chaque année par le Comité. Il faut préciser clairement les règles, mais nous pouvons travailler sur la base de votre proposition. Il s'agit, en fait d'une décision *ad referendum*, c'est tout ce que nous proposons. Je pense que cela répond également à votre approche. Bien sûr, il faut également que l'ECOSOC fasse son travail en examinant, en étudiant ces demandes.

Je pense que nous pouvons approuver cette... Brésil, vous êtes contre ? Allez-y Brésil.

M. F. M. RAMOS (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, nous avons quelques doutes sur cette suggestion du Chili. Nous ne sommes pas vraiment convaincus que cette approche, cette attitude est conforme aux règles déjà existantes. Nous serions plus en faveur de ce qui a été dit par le représentant de la République tchèque, mais nous pouvons faire preuve de souplesse, nous n'avons pas d'idée bien tranchée sur cette question.

En fait, ce qu'on propose c'est de donner un chèque en blanc à ces organisations demandant le statut d'observateur. Je crains que cela puisse arriver à des situations difficiles et cela risque d'entraver la coopération spontanée entre les pays.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais demander au représentant du Brésil s'il s'oppose au statut d'observateur de l'Organisation européenne de la recherche astronomique, de la World Secure Foundation, l'Organisation européenne... C'est ce que vous voulez, vous êtes contre ces demandes ?

M. F. M. RAMOS (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Non pas du tout. C'est une question de principes. Nous avons un certain nombre de règles, comme nous l'avions dit, et il nous semble qu'il faut appliquer les règles. Nous n'avons rien contre ces demandes.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Monsieur le Président, je voudrais m'associer à l'intervention du Brésil, le Pr Filho. Nous avons des règles, il faut appliquer ces règles et nous avons également une longue pratique, alors pourquoi maintenant ne plus appliquer les règles existantes et réinventer des critères nouveaux qu'on ne connaît pas vraiment, on ne voit vraiment pas leur utilité et leur intérêt ? Pourquoi introduire de nouveaux critères alors que nous avons déjà des critères qui ont fait leurs preuves par le passé ?

Par ailleurs, nous avons des demandes très détaillées. Vous pouvez lire ces demandes d'observateurs. Je ne suis pas convaincu que toutes les délégations ont lu ces documents, ces demandes. Je me demande si des considérations d'ordre général ne l'emportent pas sur des demandes précises et concrètes.

Je voudrais également attirer votre attention sur la différence entre une demande émanant d'une organisation intergouvernementale comme c'est le cas de l'Organisation européenne des télécommunications par satellites, EUTELSAT, et les demandes des ONG. La demande d'EUTELSAT n'a pas besoin de passer par l'ECOSOC. Alors pourquoi la mélanger avec les ONG ? Pourquoi la mettre sur un pied d'égalité avec les ONG alors que la situation est un peu différente pour une organisation intergouvernementale ? Je voudrais d'abord qu'on règle la question de l'Organisation européenne des télécommunications par satellites, décision qu'on peut prendre tout de suite, et ensuite, si nécessaire, on peut poursuivre le débat. Même si je l'avoue, je n'ai aucune raison à ne pas accepter les trois autres demandes émanant d'ONG. Merci.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. C'est très clair. La France.

M. F.-X. DENIAU (France) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation souscrit entièrement à ce qui vient d'être dit par le délégué tchèque et sa précédente intervention également a été particulièrement judicieuse. Elle souscrit également à ce qui a été indiqué par la délégation américaine. Je crois qu'il y a une importance de respecter les règles mais aussi la réalité des activités des différentes organisations.

Nous souhaiterions, comme l'a fait le délégué tchèque, attirer l'attention du Comité sur le cas spécifique de l'organisation intergouvernementale EUTELSAT. Cette organisation a été établie en 1977 sur une base provisoire par 17 États européens qui étaient membres de la Conférence européenne des administrations postales afin de permettre aux États européens de

développer des infrastructures en matière de satellites. Cette organisation a été établie sur une base définitive par un traité international, la Convention EUTELSAT qui est rentrée en vigueur en 1985 et le Secrétariat général des Nations Unies a une copie de cette convention.

J'ajouterais enfin qu'EUTELSAT a une organisation jumelle qui est IMSO qui dispose déjà d'un statut d'observateur et dans ces conditions, nous comprendrions mal des objections à l'octroi d'un statut d'observateur à cette organisation. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. J'appuie entièrement l'intervention de la République tchèque et de la France. Il n'y a aucune raison pour ne pas octroyer le statut d'observateur à EUTELSAT, à l'organisation européenne. Je pense que là on peut prendre cette décision immédiatement.

Pour ce qui est des autres ONG, il y a des pratiques en place et ces ONG de bonne foi ont présenté leur demande au Comité, et pour ce qui est de la Secure World Foundation, ils l'ont fait deux fois, et maintenant en cours de route, on change de règles, on décide de ne pas suivre le statut consultatif auprès de l'ECOSOC, alors que nous avons retenu cela en tant que critère. On l'a fait en 1990, mais depuis 1990 nous avons permis aux ONG de présenter leur demande ici en attendant l'examen de leur demande à l'ECOSOC. Et maintenant en cours de route, on change les règles, ce n'est pas sérieux. Il n'y a aucune raison pour empêcher ces organisations qui en ont fait la demande de participer à nos travaux. Donc je propose ce qui suit. Nous devons accepter la pratique établie, c'est-à-dire suivre la pratique habituelle, et si nous suivons la pratique passée éliminons la pratique de l'ECOSOC, personne ne m'a encore expliqué pourquoi il était indispensable un statut d'observateur également auprès de l'ECOSOC, personne ne m'a encore convaincu. Ça c'est un critère passé dont nous n'avons plus besoin à la lumière de la nouvelle réalité. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Je vais donner la parole à la Syrie et ensuite à la Roumanie. Excusez-moi, je voudrais qu'on prenne une décision avant 13 heures car nous avons un programme très chargé et nous devons terminer. Syrie.

M. O. AMMAR (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation souligne qu'il faut qu'il y ait des critères, mais cela ne veut pas

dire qu'on amende les critères et les règles d'admission. J'insiste seulement pour qu'il y ait des règles. Proposer des demi solutions n'est pas utiles. On ne peut non plus traiter ces demandes en gros. Il faudrait examiner chacune des demandes sur la base du sérieux de la demande, de son lien avec le travail du Comité et de l'intérêt qu'il présente pour le Comité. Il faudrait examiner donc chaque demande individuellement. Il ne faut pas les examiner en gros. Donc, il faudrait qu'il existe des critères objectifs qui soient pris en compte pour ne pas que nous débattions de ces questions trop longtemps à chaque fois que nous avons une demande qui nous est présentée. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Roumanie.

M. D. D. PRUNARIU (Roumanie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Ma délégation est tout à fait d'accord avec l'intervention de la République tchèque et des États-Unis. Le statut auprès de l'ECOSOC n'a jamais été une condition liée à l'admission d'une organisation non gouvernementale au sein de notre Comité. Je vais vous donner l'exemple d'une association à laquelle j'appartiens. C'est l'Association des explorateurs de l'espace. Nous n'avons jamais demandé le statut d'observateur auprès de l'ECOSOC, mais nous avons un statut d'observateur auprès du Comité et nous avons participé activement aux travaux du Comité. Donc, j'appuie tout à fait les arguments présentés par la République tchèque, les États-Unis et les autres pays qui ont plaidé dans ce sens.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. La dernière intervention viendra de la Suisse. Ensuite, nous allons prendre une décision concernant notamment l'organisation intergouvernementale.

Mme N. ARCHINARD (Suisse) : Merci, Monsieur le Président. Je ne voudrais pas rallonger les débats concernant les critères. Je voudrais juste clarifier les choses. Il me semble que nous avons cinq demandes sous les yeux et non quatre, comme cela a été mentionné par plusieurs délégations. Nous avons en fait trois demandes émanant d'organisations non gouvernementales et deux qui émanent d'organisations intergouvernementales, l'une d'EUTELSAT qui a été mentionnée à plusieurs reprises, mais l'autre de l'ESO. Je voudrais donc confirmer le soutien de la Suisse à l'octroi du statut d'observateur permanent pour ces deux organisations intergouvernementales que sont l'ESO et EUTELSAT. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Un tout petit

complément. Monsieur le Président, excusez-moi j'ai fait une toute petite erreur en qualifiant l'Organisation européenne de recherche astronomique dans l'hémisphère austral en tant que une des ONG. Non, ce n'est pas une ONG, c'est également une organisation intergouvernementale. Dès lors, il faut la traiter sur un pied d'égalité avec l'Organisation européenne des communications par satellites. Donc, nous avons deux organisations intergouvernementales et deux demandes venant d'ONG.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Le dernier orateur sera le Venezuela, et ensuite la liste sera close.

M. R. NAVARRO (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Nous ne nous opposons pas à ce que les ONG disposent d'un statut d'observateur, mais ça dépend du statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Nous ne faisons qu'appliquer les règles et il semblerait que d'autres organisations doivent également appliquer les règles existantes. Ce n'est pas à nous de modifier les règles. Nous ne pouvons pas modifier les règles qui sont appliquées et qui sont établies. À l'échelle des Nations Unies, lorsqu'une organisation intergouvernementale en fait la demande, que ces ONG aient le statut d'observateur ou non ne change

rien aux activités, on peut les inviter à la prochaine réunion. Ce que nous voulons c'est qu'elles répondent aux critères établis par l'Organisation des Nations Unies.

Nous souhaiterions poser une question au secrétariat. Pour ce qui est des organisations qui se sont vu octroyer le statut en 1980, est-ce que ces organisations avaient également demandé l'octroi du statut consultatif auprès de l'ECOSOC ? Combien de ces organisations se sont vu octroyer ce statut consultatif auprès de l'ECOSOC ?

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Très bien. Nous allons maintenant arrêter une décision. Vous êtes saisis de la demande d'octroi du statut d'observateur permanent des deux organisations intergouvernementales, à savoir l'Organisation européenne de recherche astronomique dans l'hémisphère austral, et l'Organisation européenne de télécommunications par satellites. Est-ce qu'il y a des objections ? Il n'y a pas d'objections. *Il en est donc ainsi décidé.*

Nous allons reporter le débat sur cette question à cette après-midi. La séance est levée.

La séance est levée à 13 h 2.